

Les Pays de Saclay



Une entité remarquable, espace d'équilibre pour la région Ile de France

LE PÔLE AGRIURBAIN DES PAYS DE SACLAY

PROJET PRÉSENTÉ PAR LE COLLECTIF

« UN AUTRE AVENIR POUR LES PAYS DE SACLAY »

PARTIE 2 : LE PROJET DÉTAILLÉ

PARTIE 3 : LES ANNEXES ET DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

Sommaire

PARTIE 2 : LE PROJET DÉTAILLÉ

1. LE PROJET DE VALORISATION DES «PAYS DE SACLAY»	3
2. RECUEIL DES AVIS DES ACTEURS DU TERRITOIRE	16
3. LE DÉVELOPPEMENT DURABLE, DÉFINITION	28

PARTIE 3 LES ANNEXES ET LES DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

4. EXTRAIT DES CONCLUSIONS DE L'AUDIT PATRIMONIAL DU PLATEAU DE SACLAY, COMMANDÉ PAR LA RÉGION IDF ET RÉALISÉ PAR "LA TERRE ET CITÉ » (2003/2004)	30
5. EXTRAITS DE L'INTERVENTION DU PREMIER MINISTRE F. FILLON LORS DE LA VISITE À L'INRA-AGROPARISTECH, LE 13/09/07	31
6. EXEMPLES AGRI URBAINS	32
RAPPORT DE LA FAO SUR L'IMPORTANCE DE L'AGRICULTURE POUR RELEVER LES DÉFIS DE CIVILISATION DU SIÈCLE	36
7. PRÉSENTATION DES RÉSERVES DE BIOSPHÈRES	37
8. EXTRAIT DE LA CHARTE DES VILLES EUROPÉENNES POUR LA DURABILITÉ - CHARTE D'AALBORG (DANEMARK), 27 MAI 1994	39

Le collectif « Un autre avenir pour les Pays de Saclay », se compose des associations et groupes suivants :

L'AMAP des Jardins de Cérés (91 et 78), les Amis de la Vallée de la Bièvre (AVB), les Verts Ile de France, la SCi des Terres Fertiles, les Associations pour le Maintien d'un Agriculture Paysanne (AMAP) d'Ile de France, Nature et Progrès IDF, ASES (Saclay), les Amis du parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse, l'Association du Triangle Vert du Hurepoix, CAP 21 Yvelines.

Il est soutenu par de nombreux élus.

Contact : contact@lespaysdesaclay.org

PARTIE 2 : LE PROJET DÉTAILLÉ

En complément du document synthèse (partie 1) vous trouverez ci joint le développement des thèmes abordés dans le projet du Collectif « Un autre avenir pour les Pays de Saclay ».

1. LE PROJET DE VALORISATION DES «PAYS DE SACLAY»

1.1. L'AGRICULTURE URBAINE DANS UNE VILLE DURABLE

L'état des lieux

➤ Un espace équilibré

Le territoire des Pays de Saclay, espace plus étendu que le Plateau de Saclay est composé pour moitié d'espaces urbanisés et pour moitié d'espaces naturels, agricoles ou forestiers.

Ces derniers se répartissent ainsi : 50% (8800 hectares) dédiés à l'agriculture, 25% des surfaces de loisirs (golfs, espaces verts et parc urbains) et 25% en forêts.¹

Les espaces agricoles sont entourés soit de vallées urbanisées et pour une partie classée (Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse, la vallée de la Bièvre, la plaine de Versailles), soit de grosses agglomérations (Versailles, St Quentin en Yvelines, Massy), soit de zones de forêts.

L'agriculture n'est donc plus une activité « périurbaine » mais une « agriculture urbaine » composante essentielle d'un territoire « agriurbain ».

L'enjeu est donc d'imaginer des territoires agriurbains où les espaces agricoles sont structurants pour la ville et jouent leur rôle économique et social.

➤ La situation actuelle des exploitations agricoles des Pays de Saclay :

On distingue plusieurs groupes :

- **Les exploitations situées à l'ouest des Pays de Saclay (Coignièrès, Maurepas, Elancourt)** sont les plus menacées par une urbanisation pressante dans cette zone. Il est urgent de définir un statut réellement protecteur pour ces terres agricoles : classement, ZAP, Zone d'intervention foncière (ZIF), parc agriurbain et promouvoir des programmes de reconversion à l'agriculture urbaine (maraîchage, jardins familiaux, cueillette ou vente à la ferme).
- **Les exploitations au nord-ouest du territoire**, principalement maraîchères situées dans la Plaine de Versailles classée.
- **La plaine de Saulx les Chartreux**, (cultures maraîchères et horticoles) où les acteurs ont « pris leur destin en mains » au travers du projet agriurbain du Triangle Vert.²
- **L'activité agricole sur le Plateau de Saclay**, lui aussi moitié urbanisé, moitié agricole, concerne 2700 ha sur les 5000 ha du plateau.

La majorité des exploitants souhaitent rester sur ces territoires et y vivre de leur métier. S'agissant d'entreprises économiques, les stratégies des exploitations peuvent varier.

Dans un contexte urbain, les exploitations céréalières consommatrices d'intrants chimiques ont entamé une évolution : diminution des quantités d'intrants chimiques, moins de labours réduisant la consommation de carburant et l'émission de CO₂, enrichissement de celle-ci à partir de fumier ou de compost. Elles devront poursuivre cette évolution.

Certaines exploitations ont déjà des activités intimement liées à la proximité de la ville : elles sont déjà dans un processus d'agriculture des villes ou d'exploitation agricole en ville : cueillette à la ferme, diversification en vente directe de produits écologiques, respectueux de l'environnement (AMAP), fabrication de compost à partir des déchets verts, élevage et gardiennage de chevaux, pépinières, vente de terre végétale, locations de locaux à des PME d'activités tertiaires.

Certaines peuvent envisager d'autres diversifications (maraîchage, gîte ou chambre d'hôtes).

¹ Source MOS / IAURIF 2003

² www.trianglevert.org

Quelle agriculture future dans les Pays de Saclay ?

- **La notion de territoire durable et responsable, privilégiant les échanges de proximité et assurant partiellement et localement la sécurité alimentaire.**

Une ville « durable et responsable » ne peut dépendre majoritairement d'apports extérieurs (importations de produits alimentaires) en détruisant les économies agricoles des pays producteurs.

Cette démarche n'est pas durable car destructrice d'emplois locaux tout au moins en ce qui concerne l'agriculture.

Il est irresponsable à l'époque actuelle de décider que les « Pays de Saclay » ou l'Ile de France n'ont plus vocation à nourrir les habitants (au moins partiellement).

Une ville durable ne peut construire son futur sur des transports polluants à base de pétrole de plus en plus rare et donc coûteux. Une ville durable et responsable ne peut exporter ses déchets. Elle doit en réduire le volume et les recycler et valoriser localement. (Voir en annexe, la Charte des villes européennes pour la durabilité : Aalborg mai 2004)

Un territoire, une ville « durable et responsable », doivent assurer une cohésion sociale entre les différents acteurs en développant les rapports entre les producteurs de nourriture et les consommateurs mais aussi entre chercheurs, enseignants et citoyens (voir chapitre sur la recherche et l'économie).

- **Une agriculture nourricière et durable**

Les territoires des Pays de Saclay ont toutes les ressources pour devenir exemplaires en termes d'agriculture urbaine et de développement durable :

- **Les terres parmi les plus fertiles d'Ile de France (IAURIF)**
- **La présence d'exploitants capables de s'adapter et d'innover**
- **La présence d'instituts de recherches**
- **La présence des consommateurs à proximité**

Une agriculture respectueuse de l'environnement devra se développer. Elle doit être créatrice d'emplois locaux et intégrée dans les systèmes économiques.

Il est reconnu par la FAO que l'agriculture biologique est le vecteur d'une intégration environnementale, écologique, économique et que ce mode de culture peut suffire à nourrir les habitants de la planète.

Elle est un levier essentiel pour agir sur l'atténuation du changement climatique, la perte de biodiversité et développer les bioénergies.³

En ce sens l'agriculture pratiquée sur le territoire, devant permettre de préserver la biodiversité et l'autonomie des paysans, se transformera en agriculture respectueuse de l'environnement et des hommes et à termes sans intrants chimiques de synthèse.

Face aux enjeux mondiaux, il y a là l'opportunité d'agir localement.

Les exploitations agricoles des « Pays de Saclay » pourraient devenir exemplaires par le développement de l'agriculture biologique en Ile de France en synergie avec la recherche scientifique.

- **Les liens avec la recherche, potentiel d'une exemplarité au niveau mondial : les Pays de Saclay « laboratoire de recherche »**

La présence d'instituts de recherche : INRA, ARVALIS, INA PG, d'universités (Versailles - St Quentin, Paris Sud/Orsay) doit permettre de déployer des programmes de recherche en synergie avec l'agriculture urbaine et le développement durable. (Energies renouvelables, Habitat, Transports, consommation).

La recherche devra accompagner les évolutions des pratiques agricoles par des recherches sur le sol, les semences adaptées au terroir.

Le territoire des Pays de Saclay peut devenir un exemple mondial par la synergie, en milieu agriurbain, d'une production agricole nourricière et d'une recherche agronomique propre à ce modèle.

³ Rapport de la FAO, 2005 (OFS/2007/REP)

L'inscription du territoire des Pays de Saclay comme **réserve de biosphère** (programme MAB de l'UNESCO)⁴ en association avec le Parc naturel régional de la Vallée de Chevreuse donnera au territoire une visibilité mondiale exemplaire.

Une richesse pour ces territoires : la « multifonctionnalité » des espaces agricoles, facteurs d'équilibre social

Il est maintenant reconnu ⁵ que les espaces agricoles remplissent d'autres fonctions que la production de nourriture, notamment en territoires agriurbains :

- Production de nourriture saine, assurant partiellement la sécurité alimentaire
- Diversification et valorisation des produits agricoles vers d'autres filières : fibres végétales, bâtiment, chimie
- Accessibilité à la nature, entretien du paysage et du cadre de vie, bien être collectif et individuel, loisirs
- Maintien des équilibres écologiques, hydrauliques et de la biodiversité
- Utilité économique et sociale de l'environnement
- Mémoire socio-historique, patrimoine
- Rôle structurant pour la ville, limitant son extension consommatrice de terres fertiles.

Le mirage des agro-carburants, nommé à tort « bio carburants »

La pénurie attendue de pétrole, peut orienter les exploitations agricoles vers une culture intensive d'agro-carburants.

On sait que la production d'agro-carburants ne pourra répondre que très partiellement à la pénurie de pétrole compte tenu des surfaces qu'il faudrait cultiver au détriment de surfaces de terres nourricières, dont on va manquer.

On en constate déjà les dégâts dans les pays qui ont fait le choix de fournir des agro-carburants aux pays riches au détriment de leur agriculture nourricière ou des forêts (Brésil, Malaisie)

De plus ces agro carburants qui n'ont rien de « bio », utilisent les mêmes techniques que la culture intensive actuelle : pesticides, OGM, générant les mêmes problèmes de pollution, contamination et appauvrissement des sols que l'agriculture intensive actuelle.

Un territoire durable et responsable ne peut accepter de s'orienter vers ce genre de production.

Le projet que nous proposons pour la valorisation des Pays de Saclay fait donc le choix, d'un développement de l'agriculture respectueuse de l'environnement et de l'homme, devant à terme se passer économe de produits pétroliers (carburants, engrais).

1.2. LA RECHERCHE, FACTEUR ESSENTIEL DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Redéployer les moyens d'une recherche efficace, créatrice d'emplois, dans des domaines exemplaires face aux enjeux mondiaux.

État des lieux

Le territoire de l'OIN comptait 352000 emplois en 1999, dont 16% d'emplois de « haute techno ».

31600 emplois ont été créés entre 90 et 99, dont 80% en Yvelines. Mais ce bilan appelle aussitôt une question : combien d'emplois nets créés par rapport aux simples déplacements géographiques? Les grandes entreprises comme Renault, Thales, Danone et Motorola implantées dans les 10 dernières années sont essentiellement dans ce dernier cas. Cette situation ne fait que confirmer une tendance très générale qui est que ce sont majoritairement les petites entreprises et particulièrement les jeunes entreprises qui créent le plus d'emplois. Ce constat est déterminant dans la synergie recherchée sur le territoire impliquant recherche et entreprises, pour développer l'innovation et la création d'entreprises.

De plus, l'implantation des activités s'est faite de façon erratique, principalement guidée par la disponibilité du foncier, sans tenir compte de l'accessibilité par les moyens de transport (en particulier les transports en commun)

⁴ Les réserves de Biosphère dans le cadre du projet MAB de l'UNESCO, doivent remplir 3 fonctions : 1. Protéger les écosystèmes, 2. Promouvoir les développements humains et économiques durables, 3. Servir de support à des actions de formation, d'éducation et de recherche liés aux questions de Développement Durable. Il existe 10 réserves de Biosphère en France.

⁵ Les Cahiers de la Multifonctionnalité (INRA, CEMAGREF, CIRAD) N° 8 / 2005

ni des regroupements qui auraient favorisé les synergies.

Le territoire comporte quelques pôles d'activité forts comme Vélizy, St Quentin en Yvelines (20 parcs d'activités), Courtaboeuf, Massy qui regroupent la plupart des grandes entreprises.

Les pôles de compétitivité, lancés en 2005, ont créé des réseaux entre les grandes entreprises, les PME et les centres de recherches publics autour de projets fédérateurs, permettant à la France de commencer à combler un déficit fort. Sur le territoire de l'OIN, les pôles de compétitivité concernés sont principalement System@tic, Medicen et Moveo.

Néanmoins, la cohabitation de longue date de nombreuses entreprises et de centres de recherches publics n'a pas apporté jusqu'à présent le dynamisme escompté. Comprendre cet échec est certainement un préalable indispensable à toute nouvelle opération d'envergure.

Le territoire concentre aussi nombre d'universités (Paris Sud, Versailles/St Quentin), de grandes écoles (Polytechnique, Supélec, IOTA, ENSTA, HEC) et des centres de recherche publique (CEA, INRA, ONERA, CNRS). Pourtant, ces établissements peinent à atteindre une visibilité mondiale (par exemple, Paris Sud figure au 64^e rang des universités mondiales en 2006 selon le fameux classement de Shanghai) et à engendrer de nouvelles activités via la création d'entreprises (pépinières). Cette situation est confirmée par un récent rapport (juillet 2007) de l'Institut Necker de Paris qui confirme la dégradation de la place de la France dans le domaine biomédical (14^{ème} rang mondial) et pointe du doigt le saupoudrage et le manque de moyens.

Enfin, l'attractivité du territoire est souvent jugée insuffisante. La qualité de son environnement en est pourtant un atout majeur qu'il ne faut pas dilapider. Mais les difficultés de communications transverses sur le territoire, en particulier l'inefficacité des transports en commun actuels, constituent un très sérieux handicap qu'il faut réduire.

Enjeux et objectifs

Dans le domaine de l'économie et de la recherche, les enjeux principaux sont les suivants :

- Contribuer à dynamiser la recherche à partir du tissu existant sur le territoire afin qu'elle reste ou qu'elle parvienne au meilleur niveau mondial,
- Développer des programmes de recherche dans des technologies émergentes dans le domaine développement durable : transports, habitats, énergies renouvelables, économie d'eau, diminution des déchets, circulations douces ...
- Développer un projet de recherche lié aux activités agricoles permettant l'émergence d'une agriculture des villes,
- Favoriser l'innovation et la création d'entreprises, principaux facteurs de la création nette d'emplois,
- Accompagner ces développements par la création des logements nécessaires,
- Améliorer la visibilité du territoire.

Propositions

Pour relever ces défis, le projet des « Pays de Saclay » propose d'étudier les axes de solutions ci-dessous.

➤ Recherche

La recherche doit se développer car elle est source d'innovation et de croissance. Mais elle ne le fera pas en reconduisant de vieilles recettes qui ont échoué par le passé ni en se contentant de créer quelques nouveaux équipements fortement médiatisés.

- Les grands instituts de recherche ont plus besoin de budgets de fonctionnements et de programmes de recherche coordonnés, que d'investissements coûteux.

La recherche dispose aujourd'hui sur ce territoire d'un tissu très riche, mais qui souffre des mêmes maux que l'ensemble de la recherche en France, restant loin de son objectif de 3% du PIB fixé pour 2010. Il est donc essentiel, de valoriser le plus possible la richesse du tissu actuel en dotant les centres de recherche existants des moyens nécessaires à leur efficacité.

- Le regroupement géographique de centres de recherche n'est productif que lorsque leur activité le rend nécessaire : moyens lourds communs (moyens de calcul par exemple, équipements comme Neurospin ou Soleil), masse critique des équipes. Il faut promouvoir dans les autres cas un fonctionnement souple en réseaux en implantant l'accès aux liaisons de données à très haut débit. Ce dernier mode de fonctionnement est à privilégier d'autant plus que l'évolution des équipes au cours de la vie des projets et la multidisciplinarité sont devenus la règle.
- La présence sur le territoire de l'INRA et d'une agriculture vivante qui s'investit dans la recherche de solutions de production et de distributions innovantes et respectueuses de l'environnement, de respect du vivant,

offre une opportunité exceptionnelle de créer un pôle de recherche sur le thème d'une « agriculture alternative ». L'innovation ne doit pas concerner que la supposée « haute technologie ». Le dynamisme qu'elle engendre peut toucher tous les secteurs.

On constate d'ailleurs que les grands pôles de recherche dans le monde se focalisent de plus en plus sur les sujets relatifs à l'alimentation, la biodiversité, l'eau, le climat et le développement durable.

Les technologies associées et nécessaires à la mise en œuvre d'actions concrètes pour un développement durable, offrent un champ de recherche très large dans les domaines des transports, de la construction et de l'habitat, des énergies renouvelables, de la consommation ...

- Il est nécessaire que les grands centres de recherches présents sur le territoire développent des programmes de recherches dont les résultats seront réellement créateurs d'emplois nouveaux.

A noter que tous les ingrédients sont présents pour que se développent sur le territoire de nouvelles filières de recherche et des activités économiques innovantes liées au développement durable. Au-delà de la recherche sur l'agro-écologie, ce sont aussi les produits de consommation issus de l'agriculture à destination non alimentaire : pharmacologie, matériaux d'éco-construction, vêtements, énergie, bois réifiés, détergents naturels ou encore la recherche sur les énergies renouvelables, solaire notamment. Ces activités sont un gisement de croissance et d'emploi immense, encore peu exploité en France.

➤ **Économie**

Il s'agit de créer des emplois nouveaux et non de déplacer des emplois existants. Par ailleurs, ce ne sont pas les grandes entreprises ayant atteint leur maturité qui créent des emplois, mais les PME et surtout les jeunes entreprises. Deux axes peuvent alors être développés en particulier sur le territoire : la création d'entreprises induite par les activités de recherche et la création d'emploi de service.

- Les études internationales – cf. Céram Sophia Antipolis – concluent que 1000 chercheurs peuvent engendrer 10 entreprises nouvelles par an, dont une deviendra un succès commercial. Ce taux est loin d'être atteint sur le territoire.

- Les pépinières du territoire sont peu nombreuses et semblent sous-équipées (ex : raccordement au réseau très haut débit). Il faut donc créer de véritables pépinières dotées de moyens suffisants. Il faut veiller à leur accessibilité, aux services qu'elles doivent proposer, à leur raccordement au réseau très haut débit et à la possibilité d'y accueillir facilement étudiants, chercheurs, post-docs. Pour ces raisons, leur implantation sur les sites des centres de recherche ou les campus universitaires existants (Paris 11, CNRS, X, HEC, etc.) est à privilégier. Le recensement de telles possibilités, qui doivent être évaluées par rapport à leur accessibilité, est donc un préalable à tout aménagement. Il existe également de nombreuses zones industrielles sous-utilisées et sous-équipées.

- La grande majorité des activités de recherche du territoire est de nature scientifique et une grande école comme HEC risque de rester en retrait des projets envisagés. Elle pourrait pourtant y jouer un rôle majeur grâce à la qualité de ses installations, sa notoriété et ses activités propres. Elle pourrait, en particulier apporter un soutien qui fait souvent défaut aux créateurs d'entreprise, contribuer à mieux utiliser le capital-risque (mieux nommé « venture capital » par les anglo-saxons) et contribuer à insuffler un esprit d'entreprendre pour lequel notre pays n'est pas champion.

- Le développement économique est aussi porté par les emplois de service. Or on constate plutôt aujourd'hui, à l'instar du commerce de proximité ou de certains services publics, un appauvrissement de l'offre de service au cœur des communes du territoire même là on constate une augmentation de la demande.

- La création d'un environnement propre à ramener ces services au cœur des zones habitées et des centres-villes doit donc être encouragée. Cela passe par une offre de logements adaptée et la limitation du développement des centres commerciaux excentrés. Les intercommunalités mises en place sur le territoire ont accru leurs moyens. Elles pourraient contribuer à cet objectif.

Visibilité internationale et attractivité

La visibilité internationale du territoire contribue à son attractivité, nécessaire pour atteindre les objectifs cités ci-dessus. Mais l'image n'est pas tout et elle doit, pour ne pas décevoir, d'abord refléter la réalité. Interrogés sur les critères de l'attractivité d'un territoire, les chercheurs et les chefs d'entreprises citent l'accessibilité, en particulier par les transports en commun, et la qualité de l'environnement.

La visibilité internationale de la recherche est certainement un facteur-clé de la visibilité globale du territoire. Cependant, elle ne se mesure pas en m² de laboratoires créés par an mais plutôt en récompenses aux chercheurs et en publications (ce que mesure le classement de Shanghai déjà cité). C'est donc l'amélioration du dynamisme et de l'efficacité de la recherche sur le territoire qui contribuera directement à accroître sa visibilité.

Les centres de recherches et les entreprises ont aussi besoin d'un lieu d'échange d'importance et de qualité qui

n'existe pas sur le territoire aujourd'hui. Ce moyen pourrait aussi servir à communiquer vers la population, qui se sent aujourd'hui coupée du monde scientifique, et même susciter des vocations qui contribueraient, sur le long terme, au développement des activités scientifiques.

Ce lieu physique serait utilement accompagné d'un lieu virtuel sous forme de portail donnant des informations sur le territoire, ses activités, ses événements.

Le territoire souffre aujourd'hui d'un lourd handicap vis-à-vis de son accessibilité. Les routes sont saturées et le resteront quelles que soient les nouvelles liaisons envisagées, comme le montrent les dernières réalisations dans ce domaine. Les transports en commun actuels, véritables artères sans vaisseaux, ne permettent pas d'irriguer les centres de vie et d'activité. C'est donc avant tout ce dernier point qu'il faut développer pour répondre au besoin en transport (voir chapitre « Transports »).

Enfin aucun des moyens cités n'aurait la moindre efficacité si la qualité exceptionnelle de l'environnement de ce territoire n'était préservée voire encore améliorée. Faite d'équilibre des espaces naturels, agricoles et des espaces habités, elle est un des atouts majeurs de l'attractivité de la région.

1.3. URBANISME, LOGEMENTS ET COHESION SOCIALE

Développer un nouveau modèle d'urbanisme assurant une cohésion sociale, qui intègre à la fois tissu agricole et nouveaux logements dans l'existant.

Etat des lieux

Le territoire des Pays de Saclay est une entité géographique où l'habitat est diversifié, bien loin d'être la zone la plus mal pourvue en logements de la région Ile de France et pourtant on peut identifier plusieurs types de problèmes :

- **Un réel manque de mixité sociale et générationnelle à l'échelle de nombreuses communes, comme en témoigne l'insuffisance de logements sociaux ou de logements pour les jeunes**
- **Une explosion du coût de l'immobilier et qui sera encore plus sensible à l'avenir si les futures constructions sont destinées en priorité à faire venir des cadres supérieurs**
- **La transformation progressive des villes et villages en ville / dortoir ou village / dortoir, révélant un manque extrême d'animation et de lien social, avec en corollaire une forte progression de l'isolement et de la solitude.**

La vraie particularité de ce territoire au regard de la région Ile de France, c'est qu'il associe, à part quasi équivalente, espace rural et espace urbain construit et ouvert. C'est cette singularité qui doit guider notre projet, pour impulser une nouvelle dynamique.

Enjeux et objectifs :

Dans ce territoire à forte composante d'innovation, nous devons trouver des réponses aux attentes des habitants, qui ne reproduisent pas les schémas du passé, mais soient en phase avec une vision moderne des rapports économiques et sociaux. Il faut dans cette perspective :

- **Répondre aux besoins de logement sur le territoire des Pays de Saclay et requalifier les espaces urbains comme lieux de vie.**

Cet objectif répond aux problèmes identifiés dans l'état des lieux et prend en compte les besoins de l'ensemble de l'Ile de France en matière de logement : choix de la densification, choix du logement pour tous et solidarité territoriale.

La requalification des espaces urbains existants, la construction de la « ville sur la ville », doit permettre le redéploiement du commerce de proximité.

Ces choix sans doute plus complexes à mettre en œuvre, sont les seuls acceptables dans l'objectif d'un Développement Durable.

- **Inscrire nos propositions en matière de logement dans un projet global de renforcement mutuel du lien ville - espace agricole**

De Laval (Québec) à Barcelone ou Milan, des projets très novateurs intégrant, dans une vision globale de territoire, à la fois des noyaux urbains et des espaces cultivés ont fait leurs preuves. Ils légitiment la place de l'agriculture dans les plans urbains, car selon les termes de Pierre Donadieu,⁶ l'agriculture peut devenir dans la « ville-archipel⁷ » un bien commun et un facteur d'identité sociale.

Cette nouvelle gestion de l'espace agriurbain, réinventée par les urbanistes contemporains est en phase avec une demande sociale en pleine évolution, qui nécessitera à l'avenir de conjuguer biens et services urbains avec agriculture, nature et paysage. Les nécessités économiques et écologiques de relocalisation de l'agriculture, notamment pour diminuer la facture énergétique, la reconquête des marchés locaux par des produits frais, l'application et la démonstration de pratiques culturelles durables, le lien avec les activités de recherche, le recyclage des déchets de la ville sont autant de points d'ancrage à de nouveaux rapports ville-campagne.

Le terme « agriurbain » au centre de notre projet résume cette approche, fondée sur l'imbrication des espaces et modes de vie, dans une réciprocité de bénéfices. Un tel projet, celui d'un cadre de vie attrayant pour la ville, sera aussi un symbole de l'avenir, s'il est porteur des initiatives des agriculteurs en lien avec les activités de recherche, c'est pourquoi nous pensons le développement du territoire des Pays de Saclay comme un vrai pôle agriurbain.

Nos propositions

- **Répondre en priorité aux demandeurs actuels de logement au niveau local**

Il s'agit là d'ajuster la programmation de nouveaux logements aux besoins tels qu'ils sont identifiés par les communes : l'étude des plans locaux de l'habitat et des plans locaux d'urbanisme disponibles, et notamment ceux des intercommunalités prévoient une production de l'ordre de 2500 à 3000 logements par an pour le territoire des Pays de Saclay.

Néanmoins, ce chiffre (2500 logements par an) offre à ce territoire la possibilité d'apporter sa contribution à l'effort de logement de la région Ile de France. Il reste loin du chiffre de 5000 logements par an indiqué dans les documents de l'OIN !

Nous pensons qu'il faut respecter cette programmation (2500 logements par an, répartis sur le territoire), qui répond aux besoins locaux, tenant compte de la diversité du territoire, au risque d'induire des déséquilibres irréversibles.

Concernant la localisation des logements le SDRIF s'engage à respecter au moins 2300 hectares de surface agricole utile. L'urbanisation devra se localiser essentiellement sur les pôles urbains déjà existants (Massy Palaiseau, St Quentin, Versailles/Satory).

Cependant il est également prévu une bande d'extension urbaine en frange sud du Plateau de Saclay qui risque de créer des déséquilibres irréversibles.

De plus on sait aujourd'hui que les estimations au-delà de 10 ans sur les évolutions démographiques et sociétales sont peu pertinentes, (on pourrait en particulier citer la fragilité des projections du taux de « resserrement ») et qu'il est plus judicieux de procéder par étape sur des périodes n'excédant pas 10 ans. Cette approche est fondamentale pour ne pas engager des opérations irréversibles sur des données futures manquant de fiabilité.

Répondre aux demandeurs actuels c'est affirmer la volonté de produire de nouveaux logements qui souscrivent aux objectifs de mixité sociale et générationnelle.

Pour cela, faut-il construire, où, comment? Surdimensionner le nombre de logements à construire dans une perspective trop longue de 30 ans, c'est conduire à définir des zones urbanisables qui contribueront au mitage ; on reproduirait les erreurs des zones « pyjama » de l'actuel SDRIF.

Les nécessités de construction devront être réétudiées en utilisant toute la palette de solutions alternatives actuellement insuffisamment mobilisées :

- Transformer une partie de l'habitat collectif actuel en logement social en s'appuyant sur des communautés de communes ou d'agglomérations pour porter ces projets ; à cet égard le rapport pour le SDRIF prévoit que près de la moitié de la production de logements sociaux se fera selon un mode « acquisition-amélioration »
- Développer des projets de cohabitation étudiants ou jeunes salariés / personnes seules.

Des outils à disposition des communes : charte, structure de conseil pour transformer l'existant doivent être rapidement proposés pour assurer l'effectivité de ces mesures d'amélioration.

⁶ « La construction de la ville-campagne, vers la production d'un bien commun agriurbain P. Donadieu, ENSP Versailles, colloque Grenoble, février 2004, colloque Turin, juillet 2004 ; le projet ici développé s'appuie pleinement sur les concepts développés dans ce texte.

⁷ Ville archipel : à l'opposé de la ville agglomérée, elle est constituée de petites villes, bourgs et villages, espaces boisés et agricoles.

Dès lors que des constructions seront justifiées, elles ne devront être réalisées que sous les conditions suivantes :

- Construire dans les zones déjà urbanisées non-saturées par le trafic automobile et accessibles en transport en commun
- Donner un coup d'arrêt à l'étalement urbain et limiter la part de l'habitat individuel : arrêter les projets d'urbanisation en frange des plateaux de Saclay et de Montigny, qui empiètent sur les espaces agricoles et renoncer aux îlots d'urbanisation (peau de léopard)
- Construire au minimum selon les démarches HQE et imposer des niveaux élevés de performance écologique par l'éco construction
- Développer l'Eco Construction, concept plus large que la simple préoccupation de construire des bâtiments économes en énergie. Il s'agit de construire ou réhabiliter des territoires en prenant en compte : l'empreinte écologique des constructions, des modes de vie et de consommation d'énergie et d'eau mais aussi l'insertion socio-économique, le lien entre habitat et travail, la mixité sociale pour assurer la cohésion sociale, les zones communes et partagées : jardins, lieu de rencontre ... L'Eco ZAC de Rungis dans le 13^{em} arrondissement de Paris, le site de Bedzed (Beddington Zero Energy Développement), le quartier Vauban à Fribourg, sont des réalisations concrètes de mise en œuvre des principes d'Eco Construction.

- **Davantage de vie, de diversité dans les pôles urbains existants, une nouvelle identité sociale, la ville - campagne**

Les outils habituels de requalification de la ville doivent être développés pour animer le territoire en renforçant les centralités urbaines, par une vision cohérente de développement des commerces, équipements sociaux, culturels et de loisirs.

Mais au cœur de notre projet c'est une autre vision du territoire que nous voulons mettre en œuvre : alors qu'aujourd'hui ville et campagne sont juxtaposées, il s'agit de réintroduire du tissu agricole en zone urbaine.

Il faut pour cela créer et multiplier toute forme d'activité agricole insérée dans la ville : jardins familiaux, jardins partagés, cueillettes, exploitations maraîchères dans certaines friches, jardins d'insertion, réseau pédagogique de fermes à visiter, activités commerciales en lien avec la filière etc... Outre les rapports directs entre agriculteurs et consommateurs, c'est tout un champ relationnel qui pourra s'établir, échanges de savoirs, formation...

Très directement, ces activités nouvelles auront des répercussions économiques : créations d'emplois dans l'ensemble de la filière, moindre coût des produits agricoles vendus localement (moins de transport, moins d'intermédiaires).

C'est par cette voie que l'on pourra plus aisément rendre accessible les produits bios à tous les publics, en particulier par un développement de leur consommation en restauration collective (scolaire, établissements d'hébergement ...).

Un tel projet aura pour premier effet de promouvoir le travail en milieu rural, mais il viendra aussi appuyer l'économie locale et régionale en constituant un territoire agricole stable inséré dans un développement urbain de qualité.

1.4. TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS

Développer des transports adaptés aux besoins des citoyens

L'état des lieux : Une situation qui laisse la part belle à la voiture et qui demande à être fortement modifiée.

- **Le manque d'efficacité des transports en communs existants**

Les déplacements sont un des problèmes majeurs dans le territoire des Pays de Saclay comme d'une manière assez générale en Ile de France

Alors que les déplacements en transports collectifs représentent 4% des flux et ceux en cars d'entreprise 8%, les déplacements en voiture particulière représentent 88% des flux, en dépit du réseau structurant de transports en commun constitué par les RER C et B, qui empruntent les vallées. Mais ces transports en commun souffrent d'un

cadencement insuffisant, notamment aux heures creuses et en fin de soirée, et surtout de mauvaises correspondances avec les bus, eux-mêmes très insuffisants. L'accessibilité aux gares est également mauvaise. Les moyens d'accès pour les personnes à mobilité réduite sont très insuffisants. Les constats des associations d'usagers (FNAUT IDF, Comité d'initiatives pour le Rassemblement et la Concertation des Usagers de la ligne C, Association pour l'amélioration des transports du Plateau de Saclay) vont dans le même sens et notamment vis-à-vis du RER C, alors que la mise en œuvre du schéma directeur d'amélioration est renvoyée au-delà de 2013, puisque seuls des crédits d'études ont été inscrits dans le contrat de projet Etat-région.

Les associations d'usagers soulignent en particulier la saturation totale des bus aux horaires de pointe le matin et le soir. C'est le cas notamment de la ligne radiale 262 Versailles-St Rémy. On peut observer par ailleurs des fréquentations modestes en journée, comme par exemple sur la ligne de bus 91-06, qui assure la liaison par le plateau de Saclay, entre Saint Quentin en Yvelines et Massy. Ceci s'explique en grande partie par des services insuffisants en dehors des horaires de pointe et le week-end, par une mauvaise complémentarité entre les lignes, par une absence d'information sur les organismes et lieux desservis, le manque de fiabilité des horaires faute de sites propres.

A ces transports publics, il convient d'ajouter de nombreuses lignes privées à l'usage du personnel de plusieurs entreprises du plateau (CEA, Thales, ONERA, Ecole Polytechnique, GEMS, Nortel, Renault).

Les transports collectifs n'amélioreront leur part modale qu'avec une offre plus attractive, une meilleure complémentarité entre les différentes lignes, par la réduction des temps de parcours internes et des temps de déplacements entre les quais des RER et les points d'origine-destination. Cela intègre la question des fréquences et des régularités des transports collectifs de deuxième niveau, mais aussi celle de leur tracé, qui ne doit pas être significativement plus long que le trajet direct de la voiture.

La réalisation de sites propres permettra seule de faire circuler les bus et d'afficher une réelle priorité aux transports en commun. La réalisation du site propre entre Massy et Palaiseau (Ecole Polytechnique), qui devrait intervenir d'ici 2008, devrait permettre, selon les prévisions du STIF, de doubler le nombre de voyageurs empruntant la ligne Saint Quentin - Massy, grâce aux gains de temps et à l'amélioration des fréquences.

Ce transfert de voyageurs annoncé rend inutile tout projet routier destiné aux voitures particulières (passage en 2 x 2 voies du CD 36, autoroute A 126 par exemple).

- **L'absence de plan d'ensemble cohérent des circulations douces**

Il convient d'attacher une grande importance à la réduction du temps des segments piétonniers, avec trois points d'application privilégiés : les gares RER, dont la longueur des quais justifie l'existence systématique de 2 voire 3 accès, les pôles de correspondance gares / bus, où il convient de placer les bus au plus près de l'un ou l'autre de ces accès, les chemins piétonniers entre les centres d'emplois ou résidentiels et les stations de transports collectifs, trop souvent rallongés.

Quant aux déplacements à vélo pour les faibles distances, ils ne font pas aujourd'hui l'objet d'une attention suffisante et sont pénalisés par l'absence de continuité des cheminements. La RN 118, en particulier, rend l'accès au plateau particulièrement difficile par l'effet de coupure qu'elle entraîne.

- **Des améliorations immédiates sont nécessaires**

Cette situation justifie des améliorations dans tous ces domaines, comme le demandent avec insistance les associations d'usagers actives sur le territoire, à partir d'une réflexion d'ensemble prenant en compte les diverses catégories de besoins et leur évolution, dans la perspective d'une croissance de la population modérée et concentrée dans les urbanisations existantes. S'il s'agit de mieux relier les zones d'habitat aux pôles d'emplois et de faciliter les déplacements sur le plateau en transports en commun et avec les modes doux (notamment avec le secteur de Vélizy-Villacoublay).

Compte tenu des objectifs de notre projet, il est totalement exclu d'envisager, même à long terme, des infrastructures lourdes à grande capacité traversant d'est en ouest les Pays de Saclay.

Quelles priorités pour demain ?

- **Ces priorités découlent des considérations suivantes :**

- La nécessité d'anticiper la hausse inéluctable du prix du pétrole et de faire face à l'urgence du changement climatique ; cela conduit à donner la priorité aux transports en commun et aux déplacements doux, vélo et marche **et à bannir tout investissement qui conduirait à accroître les capacités routières.**
- La priorité doit être l'amélioration très sensible de la situation actuelle concernant les RER et les réseaux de bus.
- La volonté de préserver le territoire d'une urbanisation excessive, le confortement du pôle de recherche ne devant pas constituer un prétexte à la construction d'une ville nouvelle ; il en découle la priorité à donner à l'amélioration de l'existant.
- La perspective de création d'un territoire agriurbain, qui implique de prendre en compte les besoins liés à l'activité agricole, notamment ceux des exploitants, des visiteurs et des consommateurs qui viendront demain sur les exploitations.
- En ce qui concerne les besoins des chercheurs et collaborateurs d'entreprises travaillant sur le territoire, nous faisons nôtres les propositions du rapport Lagayette (déjà cité) : « nul besoin de couper le plateau de Saclay par une infrastructure autoroutière ou ferroviaire qui en dénaturerait le caractère agricole; il suffit d'instaurer des transports en commun efficaces de la gare de Massy à Saint-Quentin-en-Yvelines, en joignant les principaux établissements scientifiques ».
- Les moyens de transport en commun entre les établissements de recherche, d'enseignements ou les entreprises sont quasi inexistantes. Il conviendrait d'envisager la mise en place de navettes régulières comme cela existe dans les sites industriels couvrants de grandes surfaces (Airbus à Toulouse, Eurocopter à Marignane.)
- La communauté des chercheurs et collaborateurs d'entreprises du territoire doit pouvoir se déplacer facilement par transports en commun, complétés pour ceux qui le souhaitent, par l'usage du vélo pour les transports hectométriques. Quant aux besoins de liaisons avec Paris et les grands aéroports, le rapport souligne les atouts que représentent le RER B et la gare de Massy, en mettant en avant deux exigences : la modernisation en infrastructure et matériel roulant du RER B, la restructuration et la modernisation de la gare de Massy, afin de faciliter les échanges entre lignes.

- **D'où les propositions :**

- **Améliorer l'existant**, en veillant à un maillage du réseau de bus entre vallées et plateau, par des liaisons de rabattement sur les gares voisines ; des solutions adaptées devront être trouvées pour la desserte des zones à faible population : repenser certains parcours qui font trop de détours afin d'essayer de « pêcher » le client, transposer la notion de HUB du transport aérien au transport routier.
- **Développer la complémentarité** qui peut exister entre les transports publics et les transports propres aux grandes entreprises : envisager des mutualisations des moyens, en dépassant les intérêts particuliers.
- **Les déplacements à vélo et à pied** donneraient lieu à des schémas particuliers, en y intégrant les segments piétonniers des déplacements en transports en commun.
- **Création de Circuits agro touristiques** de chemins vélos et piétons depuis les gares, depuis Paris, Massy Palaiseau, St Quentin, Vélizy. Créer des gîtes ruraux, d'étapes, permettre aux citadins de venir se divertir, se ressourcer, faire leur marché, participer à des journées pédagogiques, aux journées portes ouvertes des fermes, « prendre l'air » dans un paysage calme et ouvert.
- **Multiplier les espaces pour vélos dans les voitures de train, RER**, pour qu'ils soient accessibles même aux heures de pointe.
- **Equiper les bus** de paniers à vélos ou portes vélos.
- La réalisation du transport en site propre entre Massy et l'école Polytechnique, qui a pour objectif de diminuer les déplacements en voiture. **La mise en voie rapide du CD36 (2 x 2voies) n'est donc pas justifiée.** Nous demandons par contre que des améliorations aux niveaux des carrefours soient réalisées.
- **Le projet de l'A126 et d'autres projets d'infrastructures routières, sont bien évidemment en contradiction totale avec les objectifs de Développement Durable du territoire.**

· **Dans une seconde phase** : élaborer un Plan de Déplacement Urbain : pour mettre en cohérence les différents volets, il serait en effet nécessaire d'élaborer un PDU dont le périmètre comprendrait la CAPS, la Communauté de communes du grand Parc et la Communauté d'agglomération de Saint Quentin en Yvelines. Il s'appuierait sur une analyse des flux et motifs de déplacements et de leur évolution en fonction de l'avenir du territoire. Il inclurait nécessairement la circulation des poids lourds qui devront circuler sur des itinéraires adaptés. Le PDU, établi dans la perspective de réduire fortement la part des déplacements en voiture « en solo », devrait prévoir une coordination entre les autorités publiques et les principales entreprises du territoire et pôles d'emploi voisins, sans oublier les universités, à travers des plans de déplacements d'entreprises (PDE).

1.5. VALORISER LE PATRIMOINE HYDRAULIQUE, HISTORIQUE ET PRESERVER LA BIO-DIVERSITE

Etat des lieux

Les atouts du territoire, identifiés par l'audit patrimonial de la Terre et la Cité (cf annexe), sont en particulier la présence conjointe d'une recherche de pointe et d'espaces ouverts à caractère agricole. Il nous paraît dès lors évident que le territoire a une fonction à assumer vis à vis de ces enjeux, en mettant une partie de cette recherche de pointe et de cette agriculture périurbaine, au service de l'atténuation du réchauffement climatique, de la gestion de l'eau, et de l'alimentation des populations. Il y a pour cela de nombreuses pistes, mais les plus prometteuses sont celles qui proviendront des synergies entre tous les acteurs du territoire, telles que certaines propositions de Terre et Cité.

Mais aussi, le patrimoine du Plateau est historique, archéologique, paysager. La richesse archéologique du Plateau, qui couvre toutes les époques du néolithique à nos jours, en passant par des villas gallo-romaines et des sites de la haute renaissance, sont saccagées à jamais à chaque opération d'urbanisation. Une réserve d'archéologie à destination des générations futures, selon la Directive Européenne, permettrait de protéger à la fois les terres agricoles, les paysages et leur riche sous-sol.

Vers une Réserve de Biosphère UNESCO :

Une nouvelle proposition est ici faite qui permettrait de fédérer de nombreuses actions sur ces thématiques : proposer la création d'une réserve de biosphère dans le cadre du programme Man & Biosphere de l'UNESCO (cf annexe). **Une Réserve de Biosphère (RB), adossée au PNR de Chevreuse et incluant le Plateau de Saclay et ses vallées, offrirait de nombreux avantages. Elle mettrait en synergie et valoriserait les équipes de recherche travaillant sur l'écologie, la biodiversité, et les autres sciences de l'environnement et du Développement Durable.**

Elle contribuerait à pérenniser les espaces agricoles très fertiles du Plateau de Saclay et dont les exploitants se sont engagés depuis quelques années dans une courageuse démarche d'agriculture durable et de proximité, avec l'appui des habitants. Enfin, une Réserve de Biosphère aux portes de Paris permettrait de mener les études essentielles sur la pression anthropique sur les milieux agronomiques et naturels - à travers l'indicateur qu'est la biodiversité - et sur les moyens d'agir en zone peuplée pour la préserver. La réintroduction de biodiversité au sein des villes est un objectif de nombreuses capitales dans le monde aujourd'hui, et la notion de corridors biologiques permettant de préserver des espaces naturels avec des continuités, apparaît dans de nombreux concepts d'urbanisation modernes.

Une réserve de biosphère permettrait de créer sur le territoire de nouvelles filières de recherche, dans les thématiques de l'environnement, du développement durable et les nombreux emplois (cf l'intervention de F. Fillon en annexe).

Cette proposition est actuellement à l'étude par le Collectif, et également par des élèves et enseignants et chercheurs de l'Ecole Polytechnique, dans le cadre de "projets scientifiques collectifs" qui recueillent l'enthousiasme, et permettront à l'issue de l'année de connaître tous les tenants et aboutissants de cette démarche.

Un enjeu fort : la gestion de l'eau

Le projet doit tenir compte de la **contrainte très forte imposée par le relief et le réseau hydrographique**. Les étangs et rigoles ne sont pas seulement un élément essentiel de la composition du paysage – ils doivent d'ailleurs être valorisés dans le projet. Ils ont permis la vie et l'agriculture sur le plateau et jouent un rôle primordial dans l'écoulement des eaux pluviales. La proximité urbaine est en effet une source de risques aussi bien pour les espaces naturels que pour les espaces agricoles.

Le risque d'inondations est constant et la responsabilité de l'État serait engagée si de nouvelles terres étaient imperméabilisées.

Aujourd'hui, la vallée de la Bièvre donne des raisons d'inquiétude quant aux risques d'inondation. Un rapport d'inspection générale,⁸ rédigé en août 2006, relatif aux « *inondations et submersions de la Bièvre* » dresse d'ailleurs un bilan très critique de la gestion par l'État de ce réseau.

« L'évolution urbaine du bassin de la Bièvre donne le sentiment d'une quasi-absence d'anticipation de la prise en compte des besoins d'assainissement pluvial liés à l'urbanisation : les réseaux et ouvrages se sont développés le plus souvent progressivement et au coup par coup à titre curatif, il n'y a pas de schéma directeur d'assainissement cohérent avec les perspectives d'urbanisation et les plans locaux d'urbanisme au niveau du bassin; l'incidence de l'urbanisation sur le ruissellement et le risque de submersion n'est pas analysée. »

Un tel constat invite à se demander comment il est possible d'envisager une imperméabilisation urbaine supplémentaire alors même que les dispositifs créés ne sont pas en mesure d'assurer une maîtrise pleinement sécurisée des flux actuels.

Les préconisations sont d'assurer :

- **La cohérence entre urbanisation et assainissement ;**
- **La maîtrise de l'incidence des eaux pluviales sur la qualité de l'eau des milieux récepteurs ;**
- **La non aggravation des risques d'inondation dus au ruissellement urbain.**

Si des circuits artificialisés de l'eau ont été développés, notamment en ville nouvelle, cette technique sera à proscrire pour les Pays de Saclay. Cette technique ne permet plus de répondre aux risques liés à des événements pluvieux d'occurrence bien plus fréquente et violente. Elle est par ailleurs incompatible avec la vocation paysagère et de préservation de la biodiversité du territoire.

Le Plateau de Saclay, au coeur des Pays de Saclay, doit être emblématique pour gérer l'eau :

- **Au même titre que la forêt de Sénart ou celle de Rambouillet, il constitue l'une des dernières éponges capables de recharger les nappes phréatiques de l'Île de France.**
- **C'est un laboratoire grandeur nature pour une autre gestion des eaux pluviales et des écoulements superficiels.**
- **C'est un lieu précieux à préserver pour la faune et la flore.**

Propositions en matière d'hydraulique

- Il faut un organe central qui assure effectivement et efficacement la police de l'eau et en assume la responsabilité sur l'ensemble des exutoires du territoire concerné donc sur les bassins versants de la Bièvre, de l'Yvette et de la Mérançaise.
- Le réseau historique des étangs et rigoles doit être intégralement réhabilité. Ce réseau fonctionne sur le principe de l'écoulement gravitaire de l'eau avec de très faibles pentes sur de très longues distances. Le curage grossier de tronçons sans tenir compte de cette particularité peut entraîner des contre-performances dommageables.
- La continuité du réseau doit être rétablie jusqu'à Versailles conformément aux études en cours aussi bien par l'aqueduc de Buc dont l'entretien sera alors justifié par sa fonctionnalité que par l'aqueduc de Trappes en lisière de Satory.
- La réutilisation de l'eau de pluie au plus près de sa zone de récolte doit être favorisée, encouragée, systématisée.
- Toute mesure favorisant l'infiltration naturelle et non forcée des eaux de pluie dans le sol doit être encouragée, développée.

8 Inspection générale de l'environnement, CGPC, conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux

- La vitesse de ruissellement dans les pentes devrait être réduite par une modulation du terrain avec aménagements d'à plat plantés, de terrasses ou de contre pentes pour retenir l'eau et favoriser l'évaporation après les évènements pluvieux.
- Si de nouvelles surfaces devaient être imperméabilisées, cela ne devrait jamais être d'une grande superficie d'un seul tenant mais devraient être systématiquement parsemées de terrains naturels sur lesquels le ruissellement est moins rapide, permettant l'infiltration et retenant l'eau.

En bref, tout nouvel aménagement retenu devrait être plus respectueux de l'état d'équilibre initialement rencontré et systématiquement étudié avant toute implantation nouvelle. Tous les déséquilibres créés devront être compensés par des mesures naturelles de rééquilibrage de l'ensemble.

2. RECUEIL DES AVIS DES ACTEURS DU TERRITOIRE

CAHIER DE RECUEIL D'AVIS CONSULTATION DES ACTEURS DU TERRITOIRE : AVRIL MAI JUIN 2007

2.1. RESUME DES THEMES EVOQUES DANS LES CAHIERS

Afin de faciliter la lecture de ces cahiers, voici un recueil des principaux thèmes qui y sont mis en avant de façon récurrente par les participants. Les numéros en référence permettent de se reporter aux textes : chaque contribution est numérotée. L'extrait d'un des textes apporte un témoignage rapide.

Les cahiers regroupent les remarques de 49 personnes dont au moins : 6 élus y compris un député (3,9,17,23,38,48), 3 chercheurs (2,13, 41), 1 agriculteur(31), de nombreux habitants souvent membres d'associations locales mais également des parisiens ou habitants de la ville qui se disent aussi concernés par l'avenir de ces territoires (18,40,41).

Ces témoignages sont ici « anonymés » (restreints aux initiales ou lieu d'habitation) hormis ceux des élus dont nous pensons qu'en signant de leur nom ils s'attendent à être cités.

La remarque la plus partagée : Il est essentiel de préserver les terres agricoles, attention au caractère irréversible de leur construction (3,4,8,9,13,14,15,17,18,20,23,25,27,29,33,36,40,41,42,43,44,45)

Ex : 18 « Ces terres agricoles sont de plus en plus rares dans la périphérie de Paris. Elles sont nécessaires et demandées par bonnombre d'habitants de Paris et de la proche banlieue. Les orientations actuelles qui consistent à consommer des aliments qui ont voyagé 1000 à 3000 km n'est pas une solution durable » (habitante de Clamart)

40 : « Mais construisons de manière écologique près des transports existants et des centres ville, sans rogner l'espace agricole qui se fait de plus en plus rare, et que nous serons peut être heureux de trouver encore disponible dans 20 ans ! (pour nos besoins alimentaires ou notre détente » (habitante de Paris).

Refus de croire que le développement de la recherche passe par un projet d'aménagement urbain.

Mise en évidence des conditions actuelles de la recherche : réseau par delà les frontières, 4,6,11,13,26,27,28,35,42

Ex : 13 : « Le développement d'un pôle de recherche sur le plateau est important mais il faut organiser la synergie.

Le développement doit pouvoir se faire tout en préservant la vocation agricole du plateau, c'est le poumon vert de Paris. La qualité de ce site ne doit pas être détruite inconsidérément sans de graves ennuis en particulier hydrauliques. L'équilibre est précaire et toute urbanisation est dangereuse pour les vallées. » (chercheur).

Maintenir une agriculture nourricière de proximité, de sorte à lutter contre l'effet de serre 18,23,30,41,43,44,46

ex : 30 : « Les villes ont besoin de produits issus de l'agriculture, fruits, légumes...La planète ne peut plus supporter les gaz à effet de serre. Donc nous devons tout faire pour éviter les transports de produits agricoles (et autres) D'où mon rejet catégorique de l'OIN ».

Maintenir des espaces ouverts, poumon de la ville, équilibre hydraulique 13,16,31,33,37

Projet trop gros, trop lourd, inadapté au territoire et risquant de rompre son équilibre fragile espaces cultivés / recherche / logement : 9,12,48 9 : « J'ai déjà manifesté au début des années 90 pour sauvegarder la vocation agricole du plateau de Saclay. Je pense que ce désir est fortement ancré dans la population. Les dimensions gigantesques de l'OIN sont injustifiées et vont perturber l'équilibre et la qualité de vie de toute la région. L'expérience montre que seuls les projets d'envergure modeste sont durables »

Conseillère municipale à Villebon.

Projet parachuté sans lien avec les habitants et élus du territoire 1,7,6,19,23,3319-

« L'Oin est un projet administratif sans aucune discussion avec les populations. Ca relève de l'effet d'annonce. Le plateau est une zone extrêmement fréquentée par les habitants du sud de Paris, une zone où l'on va en vélo depuis Montrouge ! Quelle obligation avons-nous à construire encore et encore en région parisienne ? »

Habitant des Loges en Josas.

Pourquoi faire grossir la région Ile de France ? Pourquoi encore concentrer ici ? 19, 20,27,28,34,42,46

27 : « Une question trop peu évoquée à mon goût est celle de l'hyper développement de la région parisienne, qui semble privilégiée par cette OIN, sans que l'intérêt de ce développement ait été établi. Quelle est la nécessité de l'installation de 350 000 nouveaux habitants dans cette zone ? Conduisant à la disparition de l'un des rares espaces libres en région parisienne ? Il y a fort à parier qu'une telle urbanisation, si elle devait se faire, serait fort regrettée à l'avenir ».

2.2. TRANSCRIPTION DES REMARQUES PORTEES SUR LES 4 CAHIERS

Samedi 28 avril

1 - L'OIN prévoit 150 000 logements soit 350 000 voitures, un RER traversant le plateau de Saclay, une autoroute. Nous pensons que ce projet, parachuté par l'Etat, ne répond pas aux attentes des habitants.

C'est pour cela que « les Jardins de Cérès » AMAP et la S.C.I. « Terres Fertiles » participent au projet de territoire pour les Pays de Saclay, partagé par les acteurs.

François Lérique Président des AMAP Ile de France

2 - L'opération OIN envisagée s'appuie sur le constat que la France pour sa survie dans le cadre de la mondialisation doit se doter de structures de recherche et d'innovation industrielles. Si l'on peut être d'accord avec cette assertion, cela ne peut pas justifier une urbanisation intensive du plateau de Saclay qui prévoit près de 150 000 logements construits sur 30 ans. En effet la survie moderne et surtout l'innovation technologique s'appuient aujourd'hui sur le concept du travail en réseau qui très souvent sont des réseaux internationaux qui donc dépassent les frontières de l'OIN !

De plus la communauté scientifique française n'a pas attendu l'OIN pour déjà travailler dans le cadre de tels réseaux.

L'efficacité scientifique et technologique en termes d'innovation industrielle passe plus par la refonte du système français de recherche que par l'urbanisation du Plateau de Saclay. En cela, les institutions de recherche devraient se remettre en question car leurs tailles trop petites et l'absence de ponts entre les institutions ouvrent la porte à des initiatives comme l'OIN qui va détruire le cadre de travail des-dits scientifiques.

Quant aux entreprises, voilà plus de 20 ans qu'elles sont sollicitées pour s'implanter sur le Plateau de Saclay et voilà 20 ans que ceci ne marche pas. Pourquoi se sont-elles installées en Hauts de Seine (Plessis Robinson, La Défense) en Yvelines (Velizy...) parce qu'elles trouvent la main d'oeuvre et les structures d'accueil qui les intéressent.

Le plateau de Saclay a développé une recherche essentiellement académique qui ne nécessite pas une présence de proximité des entreprises, hormis les quelques PME qui fournissent de matériel de recherche.

Enfin la recherche qui justifie l'OIN va générer la création d'autoroutes, d'un aéroport ou beaucoup d'infrastructures déjà disponibles (Orly, A6, A10, Roissy via RER)

Manifestement cette opération est une opération immobilière qui servira les intérêts de quelques-uns.

Habitant de Bièvres. Chercheur

Samedi 27 avril 2007

3 - Mon soutien et celui des verts vous sont totalement acquis pour protéger ce magnifique site qu'est le Plateau de Saclay, dernière zone de verdure et de quiétude à 30 km de Paris.

Les élus verts seront aux côtés des associations pour trouver un projet de développement harmonieux du plateau protégeant notre environnement, préservant les terres agricoles et renforçant le potentiel économique de notre région et de notre pays.

Jean Vincent Placé, Président du groupe vert au conseil régional d'Ile de France

Très Cordialement. JVP

Le 28 avril 2007

4 - Je suis contre le caractère démesuré du projet OIN, en terme de nombre de logements et densification de l'urbanisme. En matière de transports je privilégie les modes de transport intermédiaires (tramway) non polluant et permettant de respecter la topographie en évitant la construction de gros ouvrages (ponts, tunnels, etc) . Je suis favorable au maintien de l'agriculture locale, et notamment le développement d'une agriculture nourricière de proximité.

Concernant l'aspect scientifique et l'éventuelle synergie recherche scientifique / enseignement, je ne crois pas que le simple fait de concentrer plusieurs acteurs sur un même territoire suffise à créer cette synergie. Encore faut-il organiser, animer, susciter et créer des liens et accords entre acteurs. Je ne vois pas en quoi l'OIN le permettra car cela fait appel à des ressources humaines pour favoriser cette synergie et non pas des infrastructures.

OC

12 mai

5 - Bonjour, la pétition proposée sur le seul thème d'agriculture de proximité favorise les amalgames (ratisse large en signatures ?) En évitant le débat des équilibres agriculture / emploi / habitat / service / équipement. S'agissant de la démarche du collectif, je suis favorable à la dissémination d'informations et le débat, merci et bravo.

6 - On peut vouloir mettre en valeur la recherche du secteur de Saclay sans pour autant urbaniser le plateau. Le fait de dire que cette mise en valeur entraîne la construction de 150 000 logements est une malhonnête et inacceptable. C'est tout aussi condamnable que lorsque des élus comme le maire de Bures explique qu'il faut construire dans la vallée (dans sa ville) pour éviter que l'on construise sur le plateau ! C'est prendre les gens pour des idiots.

Nous, les habitants de la vallée de Chevreuse, avons fait le choix de nous éloigner de Paris et de la première couronne pour vivre à la campagne, dans un cadre de vie protégé.

La défense de cette qualité de vie est une priorité et nous n'acceptons pas que l'on y porte atteinte. Aussi la démarche de proposer un projet alternatif à celui de l'Etat est un bel exemple d'opposition résolue et réfléchie. Les habitants doivent avoir leur mot à dire et il est temps que les élus soient leur porte-parole.

J F V

7 - Le projet de territoire pour « les Pays de Saclay » me semble fort intéressant et mérite d'être largement présenté dans toute la région et débattu, de même que les ébauches de projet de l'Etat, avec les objectifs qui n'ont jamais été explicités.

Le 8 décembre 2006, la plupart des présentateurs de ce projet de territoire ont écrit au préfet de la Région Ile de France pour demander un « débat public » correspondant à ce qui est prévu à l'article G 121.1 du code de l'environnement ou s'en inspirant.

SEUL un « débat public » de ce type permettrait sur toute la zone de contraindre l'Etat à expliquer les tenants de son projet et permettrait de donner une très vaste publicité au projet de territoire « les Pays de Saclay » de même qu'à d'éventuels autres contreprojets, le tout avec les moyens financiers de l'état et sous la houlette d'un « tiers indépendant » (qui n'aurait rien à voir avec le faux-semblant que constituent les 2 actuels « garants de la consultation »)

Si l'on veut que le million de gens concernés par ce gigantesque projet d'aménagement urbain aien véritablement tous les éléments de réflexion en main il n'y a pas d'autre chemin que celui du « débat public »

POURQUOI DONC L'AMAP, AVB, Terres Fertiles, ONT ILS RENONCE A OBTENIR UNE REponse DU PREFET AUQUEL, PAR LETTRE DU 8.XII.2006 ILS ONT DEMANDE UN RENDEZ-VOUS QUI LEUR A ETE REFUSE PAR SIMPLE NON-REponse ?

C'est la façon de donner au « projet de territoire pour les Pays de Saclay » toute la notoriété qu'il mérite, tout en le « frottant » aux autres projets dont celui de l'Etat.

JL M

8 - Le Plateau de Saclay fait partie de la ceinture verte de Paris et doit rester agricole. A quoi bon créer des emplois si l'environnement est détestable ? A quoi bon faire grossir Paris si les habitants y sont malheureux ? Aussi le maintien de l'espace vert doit avoir priorité sur le développement économique.

Habitant d'Orsay

le 13 mai 2007

9 - J'ai déjà manifesté au début des années 90 pour sauvegarder la vocation agricole du plateau de Saclay. Je pense que ce désir est fortement ancré dans la population. Les dimensions gigantesques de l'OIN sont injustifiées et vont perturber l'équilibre et la qualité de vie de toute la région. L'expérience montre que seuls les projets d'envergure modeste sont durables. J'adhère aux propositions du collectif et souhaite être informée du suivi.

Merci et bon courage !

Conseillère municipale à Villebon.

10 - 91400 Saclay membre AVB et ACES je suis disponible pour aider.

Le 02/06/07 Réunion AVB – OIN

11- L'OIN peut être dans l'avenir la pire et la meilleure des structures.

La pire si elle reste comme aujourd'hui une gigantesque opération d'urbanisme, et d'accueil d'infrastructures routières et transports d'intérêt national ou régional et non plus local.

Pour cela, en parallèle de l'opposition à poursuivre et à développer à l'urbanisation galopante, il faut obtenir que la mission de l'OIN s'intéresse de façon urgente aux pôles de compétitivité en se dotant notamment au niveau de ses équipes projets de ressources dédiées et compétentes : développement économique innovation industrie, financement des start-ups, incubateurs pépinières etc...

De plus la position privilégiée de Valérie Pécresse, nouveau ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche mais aussi députée locale, devrait lui permettre de jouer un rôle très positif pour la maîtrise de l'OIN et le développement du plateau.

Des rencontres sont à organiser avec elle-même et Christian Blanc également député local pour les mobiliser sur le sujet. Buc Avenir vous propose de vous accompagner dans ce sens.

C P

21/06/07

12 - Nous sommes dans le cadre d'une OIN reposant sur des bases irrationnelles. Le fantasme d'une « Silicon Saclay » existant par la concentration de ses institutions et des personnes, sans véritable synergie. Peut être conviendrait-il de mettre en évidence l'inanité d'un tel projet, les obstacles géologiques à une urbanisation outrancière. Cela dit, il ne faut pas se laisser enfermer dans une dialectique : Nature/Progrès ou dans la logique de la seule résistance à un projet absurde. La tâche est immense et l'urgence impérieuse.

La question des relais politiques et médiatiques est posée de même que la construction d'un projet alternatif plus enthousiasmant.

Habitant d'IGNY

13 - Le développement d'un pôle de recherche sur le plateau est important mais il faut organiser la synergie. Le développement doit pouvoir se faire tout en préservant la vocation agricole du plateau, c'est le poumon vert de Paris. La qualité de ce site ne doit pas être détruite inconsidérément sans de graves ennuis en particulier hydrauliques.

L'équilibre est précaire et toute urbanisation est dangereuse pour les vallées. Pour la qualité de vie des habitants, les logements ne doivent pas être construits sur le plateau, mais dans les vallées, dans les centres urbains existants. La justification de la construction de logements en si grand nombre est à justifier.

Les chercheurs sont souvent là pour des périodes de 6 mois à 2 ans et ont besoin essentiellement de logements meublés. « Science Accueil » a recensé plus de 2000 logements pouvant être mis à disposition des chercheurs et arrive pour le moment à satisfaire toutes les demandes dans le domaine privé. Il y a lieu de développer les transports en commun en réalisant un véritable maillage, en prenant en compte toutes les lignes privées des entreprises en les adjoignant au réseau public. On peut ainsi réaliser un réseau plus performant sans dépenser plus. Il faut chercher à ne pas morceler les terres agricoles sinon elles ne seront plus exploitables. (N'est ce pas ce qui est recherché ?? ?)

Habitant d'Igny

Samedi 28 avril

L'OIN, 150 000 logements, 350 000 habitants, c'est le début d'une ville nouvelle entre Saint Quentin et Massy. Nous refusons la disparition, de l'agriculture, des paysages, des espaces ouverts.

Nous participons à un autre projet de territoire avec les citoyens acteurs du territoire.

FL / AMAP

Bièvres, le 28 avril 2007

14 - Exigeons de la part de nos élus et des promoteurs qui font main basse sur le Plateau de Saclay seul territoire agricole aussi près de Paris une urbanisation maîtrisée et minimale pour assurer une reconversion agricole périurbaine et une qualité de vie que ne peut offrir le coeur de Paris en manque d'espaces verts. Limitons cette urbanisation et organisons une utilisation maximale des procédés bioénergétiques. Stoppons la défiguration prévue par l'OIN .

N B, AVB, Jardins de Cérès

Président de l'association SAUVEGARDONS JOUY

15 - Oui à un projet qui préserverait l'environnement actuel et améliorerait celui-ci.

Habitant de Bièvres

16 - Le thème sur l'hydraulique doit tenir compte de la préservation des vallées contre les inondations.

C C

17 - L'exposé que m'a fait Monsieur Lérique est tout à fait en phase avec ce que je souhaite à savoir :

Le développement scientifique ne pourra se faire que dans un cadre bien précis - protection de l'environnement, des 2000 hectares bien identifiés de terres agricoles avec un statut particulier à étudier, un refus des transports en commun lourd, des logements en nombre très mesuré loin des chiffres annoncés et une qualité de construction qui fasse que cette zone soit un exemple au niveau international (normes HQE)

Pierre Lasbordes

Député

18 - Citoyenne de la ville de Clamart, Haut Clamart près du plateau de Saclay, je souhaite que l'aménagement du Plateau de Saclay, par définition long terme, ne conduise pas à une situation irréversible, notamment pour l'agriculture, afin de préserver l'avenir. Il paraît indispensable de préserver un équilibre entre les centres de recherche et entreprises existantes, les futurs centres de recherche et entreprises, les territoires agricoles. Ces terres agricoles sont de plus en plus rares dans la périphérie de Paris. Elles sont nécessaires et demandées par bon nombre d'habitants de Paris et de la proche banlieue. Les orientations actuelles qui consistent à consommer des aliments qui ont voyagé 1000 à 3000 km n'est pas une solution durable. Même si les terres agricoles proches de Paris ne peuvent nourrir la population parisienne elles peuvent jouer un rôle important.

M.Z

28/4/07

19 - L'Oin est un projet administratif sans aucune discussion avec les populations. Ca relève de l'effet d'annonce. Le plateau est une zone extrêmement fréquentée par le sud de Paris, une zone où l'on va en vélo depuis Montrouge !

Quelle obligation avons-nous à construire encore et encore en région parisienne ?

Je souhaite que le développement soit modéré, concerté, sans transport lourd supplémentaire mais avec la mise en valeur de l'existant.

Habitant des Loges en Josas

20 - Plus de logements sociaux dans les villes existantes(Orsay, Gif sur Yvette, Palaiseau), des transports en commun pour tous et Propres...Oui à l'agriculture en milieu urbain.

Créer des structures de recherche, favoriser et implanter des entreprises, créer des logements, tout ceci est louable dans un pays comme la France où il est nécessaire de créer des emplois et loger les gens. Cependant pourquoi le faire à tout prix en Ile de France ? et surtout dans une zone qui est déjà bien équipée en organismes de recherche (CEA, Thales, TRT, Synchrotron...) et grandes écoles (Polytechnique, Supélec, Hec,...), en

entreprises qu'elles soient de moyenne ou de grande taille (Danone, Alcatel, Thalès, SGI...)

N'essayons pas de remplir au maximum les espaces libres au détriment des terrains agricoles, des espaces naturels qui sont également une grande richesse de notre région.

Ne dégradons pas plus les populations animales et leurs déplacements en créant des voies autoroutières et RER en surface. Celles ci sont nécessaires créons alors des communications souterraines tout au moins jusqu'à un certain éloignement de nos vallées.

Désenclavons notre région d'Ile de France en créant les entreprises et les logements qui seront alors nécessaires en delà ou en limite extrême de l'Ile de France. Bien des régions françaises ont besoin d'emploi et de logement.

Nous sommes déjà assez nombreux en région parisienne et notre qualité de vie s'est suffisamment dégradée. 550 000 voitures de plus NON ! : plus d'embouteillages, de bruit et de pollution dû au CO2.

Trouvons d'autres solutions ailleurs, demandez un peu aux salariés des grandes entreprises et des grands centres de recherche s'ils ne désireraient pas aller travailler en province, en particulier les jeunes...

Exemple Thales, ce groupe quitte de plus en plus la ceinture immédiate autour de Paris, les centres de Bagneux et de Malakoff sont concernés d'ici la fin de l'année. Le centre d'Elancourt a fait muter une partie de son personnel en Bretagne (Brest) et dans le Bordelais (Pessac, Le Haillant), donc on voit bien encore là que les gens ont tendance à quitter la région Ile de France et que c'est possible.

Adhérons tous à une démarche d'équilibre entre Province et Ile de France.

P R

12/05/07

21 - D'accord pour un développement territorial ambitieux et qui dépasse les stricts intérêts locaux généralement conservateurs. Mais trouvons les critères du XXIème siècle (développement durable, gouvernance) plutôt que d'extrapoler les théories du XXème siècle ! L'administration a besoin de sortir de sa tour d'ivoire. Elle commence à le faire. A nous aussi, les habitants, d'être présents, ce qui n'est pas, non plus, facile.

Bon courage à tous

Habitant de Verrères le Buisson

22 - CAP 21 aussi bien par sa délégation départementale de l'Essonne, que par sa délégation départementale des Yvelines apporte son complet soutien à votre démarche de projet alternatif. Nous ne manquerons pas d'apporter notre contribution à votre travail.

Bon courage et à bientôt autour de ce projet partagé. E D

Délégué départemental 78 de CAP 21

23 - L'OIN est un projet d'état centralisateur qui à travers des concepts de développement de la recherche et des entreprises novatrices est surtout une feuille de route pour une urbanisation du plateau de Saclay, le « coeur de projet » Il est essentiel qu'un projet alternatif voie le jour, le concept de « Pays de Saclay » au sens de la loi Voynet est une véritable opportunité pour que les habitants citoyens reprennent possession d'un projet de territoire vraiment participatif et laissant place à une créativité nécessaire pour donner un sens à ce territoire. Le projet « les Pays de Saclay » est l'occasion de penser à l'aménagement de cette région avec des objectifs de développement durable : agriculture de proximité, repenser les transports, l'énergie, l'habitat et je compte bien participer activement à ce projet citoyen.

Michel Rouyer, Adjoint au maire de Palaiseau

24 - Ce projet « pour les Pays de Saclay » organisé comme contre projet à l'initial est légitime, car il rend compte de la participation des citoyens à leur environnement, à leur vie propre, à leur agriculture.

Le projet initial était démesuré et technocratique. Toutefois, dans l'élaboration de ce projet, parler de « potentiel agricole » pour des programmes axés sur le vivant, « de développer une agriculture respectueuse de l'environnement », « de développer la recherche pour des pôles de compétitivité en bioactivité », n'est ce pas ambigu ? Par ces phrases toutes les acceptions sont permises, même le brevetage du vivant, le leurre de l'agriculture raisonnée dont les promoteurs sont les grands pollueurs que sont les firmes agroalimentaire le FARRE, les nanotechnologies et autres.

On ne peut pas dans le même temps réfléchir à une autre dimension de conception pour un projet et laisser entendre que ce pourquoi le projet initial s'alimentait va permettre aux menaces de ressurgir en filigrane.

Une agriculture écologique ne peut se faire que si les principes qui l'animent sont eux-mêmes relatifs aux sciences de l'écosystème lui-même. L'agriculture de demain non polluante doit être basée sur le sol et non sur les OGM.

Faire revenir toute cette problématique « high tech » est comme construire un beau jardin ou sera étudiée la mise en oeuvre de la guerre au vivant, la destruction des paysans et des économies locales solidaires, de la biodiversité, de la souveraineté alimentaire.

Ne nous aveuglons pas, il est important que le projet s'interroge sur les bases de ce qu'il met en place principalement son rapport à l'agriculture et aux mobiles de la recherche.

JPA, Habitant d'Orsay

Le 12/05/2007

25 - Bien que non située sur le territoire l'OIN, la ville de Saint Remy les Chevreuse est fortement concernée par le projet : La plaine d'Aigrefoin située sur le plateau risque d'être urbanisée ; La suppression des terres de cultures si proche de Paris est une aberration pour une culture maraîchère.

Le président de Saint Remy Environnement

26 - 730 hectares d'OIN sur le plateau de ne sert à rien, tout comme la « technopole Européenne » pour régler le problème de l'emploi, qui, rappelons aujourd'hui, voisine les 3 millions de chômeurs. De promettre 100 000 emplois à travers cette réalisation d'urbanisation est un triste mensonge lorsque l'on sait que de telles promesses depuis trente ans de crise nous maintiennent toujours à ces 3 millions de chômeurs. Le dossier de l'emploi étant le dossier numéro un de ce pays, la recherche et la matière grise potentielle du plateau de Saclay se suffisent à eux même pour aider les entreprises à développer leurs nouveaux produits.

Dans ce cas : 1/ un état des lieux de ces potentialités existantes sur le plateau de Saclay est nécessaire, 2/ un centre d'accueil et d'organisation recevant les entreprises demandeuses d'aide technologique suffira.

Démontrant que la technopôle Européenne sera une question à ce jour soulevée, qui n'apportera rien de plus à créer de l'emploi dans notre pays et de toute façon sait être réalisée sait être réalisé dans d'autres lieux de France en demande de développement économique alors que ces lieux se désertifient. De plus, les Mégapoles doivent cesser.

Conclusion La potentialité présente du plateau de Saclay en recherche et matière grise capable d'aider toute entreprise en France (et il n'est pas le seul lieu à permettre cet accompagnement de partenariat technologique) aujourd'hui se suffit à lui-même pour régler le problème de l'emploi, sensible à toutes les politiques et citoyens de France moyennant les deux conditions :

- 1/ de connaître cette potentialité d'aide : CEA, CNRS, INRA, Polytechnique, grandes écoles en général et université Paris 11.

- 2/ Un pôle de coordination et d'accueil parfaitement informé pour renseigner et aider tout partenariat entre entreprises et acteurs scientifiques du plateau.

➤ Les 730 hectares de « Béton d'OIN » dans ce cas ne sont plus nécessaires. L'emploi étant l'URGENCE et ce n'est pas les 730 ha d'OIN de technopole européenne

➤ Lorsque l'on aura résorbé les 3 millions de demandeurs d'emploi...On peut reparler de la technopole européenne, pas avant CQFD

12 mai 2007

27- Une question trop peu évoquée à mon goût est celle de l'hyper développement de la région parisienne, qui semble privilégié par ce OIN , sans que l'intérêt de ce développement ait été établi.

Quelle est la nécessité de l'installation de 350000 nouveaux habitants dans cette zone ? Conduisant à la disparition de l'un des rares espaces libres en région parisienne ?

Il y a fort à parier qu'une telle urbanisation, si elle devait se faire, serait fort regrettée à l'avenir. Il semble qu'il y a peut-être deux ans certains projets de délocalisation vers la Province aient été abandonnés pour conduire à une re centralisation d'activités. Pourquoi ?

Le développement de la recherche semble souvent présenté comme une des motivations d'un tel OIN, alors que bien souvent les moyens élémentaires lui sont refusés. Ceci ne serait-il pas un alibi ?

Habitant de Bures

Quid de la densification de l'habitat, du collectif plutôt que de miter le peu d'espace disponible avec des maisons

individuelles même pas HQE ?

CAP 21 VIROFLAY

28 - Une synthèse de la situation présentée aujourd'hui avec les pistes actuelles du projet OIN nous permettrait au niveau des associations « d'avoir des billes » vis à vis de nos municipalités qui font passer le mini du minimum de l'info sur l'OIN vers les administrés.

Une mise à jour de l'avancement de la situation nous permettrait de mieux motiver nos bureaux respectifs et de prendre conscience que nous sommes tous embarqués sur le même bateau.

La Silicon Valley est un concept devenu réalité depuis 40 ans, depuis le contexte mondial a changé. En France maintenant on vit avec les telecom, Internet, il y a aussi le TGV, circuits téléconférences, donc tous ces éléments ne plaident pas pour le développement de l'OIN !

(Il y a 40% des chercheurs en région d'Ile de France, pourquoi pas 80% ? La décentralisation existe t elle ?)

Saint Cyr l'Ecole

ADEEO (correspondant AVB

Samedi 28 avril 2007

29 - La construction de ville nouvelle au milieu des champs n'est pas une perspective acceptable tant au niveau social qu'écologique. Nous avons plusieurs exemples en région parisienne (Evry, Cergy...) qui ne sont pas des réalisations exemplaires tant au niveau de l'architecture, de la desserte en transports en commun que de la gestion des « espaces verts » et des terres agricoles. (il n'y en a pas cela évite de les gérer.)

L'évolution critique des terrains agricoles, des ressources en eau, en forêt et en terrains libres de tout construction humaine fait que nous ne pouvons plus continuer à gaspiller notre espace naturel en construisant routes et logements sans prendre en compte les enjeux environnementaux.

Pour moi, l'avenir n'est pas dans une cité bétonnée impersonnelle et fermée mais dans une harmonie intelligente de la culture de la terre (qui est la base de la vie il ne faut pas l'oublier) et de poches de logements le plus proche des centres urbains existants pour ne pas morceler (et à terme faire disparaître) les espaces agricoles et ouverts qui font qu'on aime habiter dans cette région.

S M le 28.04/07

30 - Les villes ont besoin de produits issus de l'agriculture, fruits, légumes...

La planète ne peut plus supporter les gaz à effet de serre. Donc nous devons tout faire pour éviter les transports de produits agricoles (et autres) D'où mon rejet catégorique du OIN.

N R 28/IV/07

31 - L'essentiel dans ce projet est de garder à l'esprit que le Plateau de Saclay est une réserve hydraulique unique et un patrimoine unique alors préservons le de façon intelligente et faisons en sorte de respecter le travail de nos ancêtres. Il faut absolument éviter de construire en tâche d'huile et éviter par tous les moyens le transport lourd au milieu du plateau.

Agriculteur du Plateau de Saclay

Samedi 13 mai

32 - Je considère que le projet OIN doit être revu complètement. Construire un transport lourd + autoroute est tout à fait inutile. Il faut arrêter cette urbanisation à outrance. J'adhère aux propositions du collectif.

Comme je l'ai signalé, Villebonais et Villebonaises ne sont pas informés. En tant que présidente de l'ASEVI je me propose de transmettre l'information.

Samedi 13 mai

33 - Nous habitons Saclay le long de l'actuel CD36. Pourquoi construire 11 voies de circulation ? On sabre le plateau de Saclay, on asphyxie la population de Saclay. Doubler le CD36, + rajouter l'autoroute, plus rajouter un tramway ou vivent les habitants...L'OIN est totalement à revoir. Le concours d'idées, bonne idée, mais pas dans n'importe quelles conditions.

1/ Impact sur les habitants de Saclay (pollution, bruits etc)

2/ N'est ce pas une aberration de construire sur le Plateau autant de voies de circulation ?

3/ Attention à l'urbanisation industrielle et construction d'habitations sur un écosystème fragile (hydrographie très importante, rigoles indispensables) N'oublions pas que le plateau fait partie de la ceinture verte de la région parisienne)

Conclusion : Il faut prendre en considération les habitants qui habitent le plateau, les agriculteurs qui habitent depuis très longtemps le plateau. Attention à l'hydrographie (risques d'inondation !!!) Les 2000 hectares de terre agricoles sont incompressibles et indispensables.

Le doublement de la CD 36 doit être étudié en informant les riverains, l'échangeur ? 7 m de haut !!! à revoir. Les habitations à venir pas n'importe comment .

E B

34 - Pourquoi encore urbaniser l'Île de France et poursuivre la désertification des régions ? 12 000 000 d'habitants ça suffit, c'est beaucoup trop. Les populations actuelles de ce Plateau ont choisi ce site parce qu'il était un excellent compromis entre urbanisation, agriculture, entreprise (emploi) et développement technologique.

Ces projets OIN avec 150 000 logements vont encore accroître les difficultés de circulation. Stop au développement de l'urbanisation en IDF où est le développement durable ? J'adhère complètement au projet du collectif « un autre avenir pour les Pays de Saclay » car il permet de valoriser tout ce qui fait que ce plateau est agréable et équilibré sans détruire son harmonie.

Le XXIème siècle doit être celui du développement durable, alors ce projet doit être une réussite dans ce domaine.

Habitant de Magny les Hameaux

35 - Très important de spécifier la réponse aux besoins immobiliers des chercheurs

- logements permanents
- logements temporaires
- accueil stagiaires et thésard
- lieux de rencontre
- centre de congrès (qui peut être à Jouy, à Massy, à Orly)

Ceci permet de répondre à un vrai besoin (cf le rapport Lagayette)

De désamorcer l'alibi « recherche » pour l'urbanisation.

JP M

Samedi 2 juin

36 - Habitant à Montigny le Bretonneux et travaillant à Massy, j'apprécie beaucoup le poumon vert du plateau de Saclay et je trouve très dommage le projet d'urbanisation de l'OIN. Ne peut-on pas trouver d'autres terrains que les terres agricoles pour la recherche. Il y a plein de friches industrielles à Massy...

Membre de Terres Fertiles

Samedi 2 juin

37 - Habitant de Montigny, j'ai participé au débat public sur le prolongement de l'A12. Notre association (LAFORT) s'oppose au passage de cette autoroute dans la forêt de Trappes, Port Royal. Montigny est directement concernée par l'aménagement du plateau de SACLAY car le CD 36 serait raccordé à l'A12 ce qui conduirait à faire un nœud autoroutier à Montigny. Le plateau de Saclay est un poumon pour la région à conserver et protéger.

Je vous accorde tout mon soutien

J P F

38 - Conseillère municipale à Montigny le Bretonneux je mettrai toute mon énergie pour un développement soutenable du plateau de Saclay en soutenant le remarquable travail des associations.

F F/ Vice Président de la FNAUT idf (Fédération Nationale des Usagers des Transports en Île de France)

39 - Pour un urbanisme maîtrisé et respectueux des terrains du plateau de Saclay. Pour des transports propres et adaptés à la liaison avec les gares existantes. Contre un développement routier, hors époque ; Pour un

réseau de connaissance via les réseaux virtuels...

Y B

Le 2 juin 2007

40 - Je n'habite pas ce territoire (mais Paris) mais je tiens à le défendre contre tous ces projets qui le menacent depuis déjà longtemps. Même des parisiens peuvent s'intéresser à ce plateau préservé et encore agricole qui leur apporte ses grands espaces. Nous avons tous besoin de ce type d'espace dans notre région, qui est devenue relativement invivable. Qu'avons-nous besoin d'aller construire des logements et des zones d'activité autour du Centre d'Etudes Nucléaires(!) et du Centre d'Essai des Propulseurs (!) Qui avaient été installés là pour être précisément à l'écart de la ville ?

Le reste de la région a aussi besoin de centres de recherches d'activités, il ne faut pas tout concentrer sur le plateau ou autour, même si la zone a besoin de logements, c'est vrai. Mais construisons de manière écologique près des transports existants et des centres ville, sans rogner l'espace agricole qui se fait de plus en plus rare, et que nous serons peut-être heureux de trouver encore disponible dans 20 ans ! (pour nos besoins alimentaires ou notre détente).

Courage à ceux qui se battent et bravo pour leurs projets.

Chercheur Paris 14^{ème}

Le 10 juin 2007

41 - J'habite Paris et je voudrais favoriser les aliments produits localement. Puisque sur Paris, les options pour cultiver ou élever notre nourriture sont très restreintes, alors c'est en IDF qu'il faudra conserver précieusement les terrains agricoles qui restent. Je suis tout à fait pour préserver les pays de Saclay parmi d'autres, et soutenir les efforts des gens de ces pays de pérenniser l'agriculture qui y existe.

le 10 juin 2007

42 - 1/ L'urbanisation de la région n'est pas d'intérêt national et doit être laissée à la région et aux communes. Si les mécanismes : commune/intercommunalité/département/région ne fonctionnent pas car trop compliqués, il faut les réformer.

2/ L'Île de France a atteint une concentration et une dimension déjà excessive pour garantir la meilleure qualité de vie. L'efficacité économique de la région peut être atteinte sans accroître la densité. Les agglomérations de Reims, Chartres, Orléans...devraient faire partie d'un projet de développement de l'Île de France.

3/ Les périmètres dédiés à l'agriculture dans l'actuel SDRIF ne sont suffisamment grands pour qu'on ait intérêt à les sacrifier. Le plateau de Saclay est un espace vert dont les citadins ont besoin au même titre que les Bois de Vincennes et Boulogne.

4/ L'agriculture doit être valorisée, au-delà de la valeur de ses productions, comme faisant partie de la diversité des paysages et la diversité des activités.

5/ Le principe de regroupement des centres de recherche de start-ups et autres entreprises innovantes fonctionne dans un rayon bien plus large que l'Île de France. : la collaboration avec des centres ou entreprises situés à une ou deux heures de TGV est très facile. L'usage du mail et téléphone permet aussi la collaboration avec toute l'Europe. J'ai ainsi travaillé en proche collaboration avec des équipes basées à Toulouse, Frankfurt, Jena (ex DDR) pendant 7 ans.

F F, Ingénieur

10-06-07

43 - OIN : pourquoi faire ? Quels seront les orientations en termes de R et D, productions orientées, développement harmonieux et durable ?

- Concentrer les logements sur une des terres les plus riches d'Île de France n'est-il pas un pari dangereux. ?

- Penser au côté vivrier de la culture de proximité et à l'écologie de son transport.

D D, Ingénieur

10-06

44 - Gardons l'agriculture de proximité, source d'économie et de qualité de vie : Stoppons la circulation des voitures

Laurent

45 - Les enfants de l'Île de France, de l'Essonne sont-ils condamnés à ne connaître de l'agriculture que l'annuel salon à Paris et les reportages TV ? Ou plongeront-ils leurs racines ? Dans le bitume et le béton ?

YK, Ingénieur territorial

10 06 07

46 - Île de France congestionnée, faut-il continuer la fuite en avant avec 150 000 logements ? NON

Agriculture intensive et blé à bas prix avec les subventions européennes NON, mais agriculture de proximité pour les habitants des villes OUI et surtout : PARTICIPATION DEMOCRATIE

C E

47 - C'est dommage que dans la pétition la question habitation et le « trop de route » ne soient pas mentionnés. Cela fait groupe à un intérêt agriculture, verdure, oxygène, mais pas population des alentours (en logements).
Dommage

48 - La mise en valeur d'une véritable dynamique entre les différents acteurs constituant la vie économique du plateau de Saclay (recherche, enseignement, activités économique...) part d'un bon sentiment. Les bases du concours international d'idées tablant sur 5000 nouveaux logements par an sont totalement absurdes. Elles ne peuvent que compromettre l'équilibre environnemental du plateau et de nos vallées. Nous devons travailler à une solution alternative réaliste permettant à la fois de mettre en valeur le pôle de compétitivité et aussi le cadre de vie des habitants de nos communes.

Maire adjoint à Gif sur Yvette

Pour mémoire : titre et introduction des cahiers :

LES PAYS DE SACLAY(1)

Entre plaine de Versailles et Hurepoix

ESPACE D'EQUILIBRE POUR LA REGION ILE DE FRANCE

UN TERRITOIRE PARTAGE AUTOUR DU VIVANT

LE COLLECTIF « UN AUTRE AVENIR POUR LES PAYS DE SACLAY » (2) constitué de la réunion d'associations et d'élus travaille à l'élaboration d'un projet de territoire.

Ce projet sera présenté au public, au Préfet, fin juin 2007 parallèlement à la remise par les candidats de leurs travaux du concours d'idées de l'OIN. L'objectif est de proposer le projet des acteurs du territoire. Il sera mené dans la continuité du travail d'étude patrimoniale réalisée à l'initiative de l'association « Terres et Cités » en 2003. De nombreux acteurs avaient été consultés et impliqués dans cette première étape de réflexion. L'image du territoire qu'elle compose donne le départ pour un projet porté par les citoyens et acteurs de ce territoire.

CAHIER DE RECUEIL DE VOS AVIS

CONSULTATION DES ACTEURS DU TERRITOIRE

AVRIL MAI JUIN 2007

Riverains, promeneurs, touristes, chercheurs, agriculteurs, étudiants ... Vous avez des questions ou des souhaits sur l'évolution de votre territoire.

Nous les prendrons en compte et joindrons ces remarques à notre projet.

- L'OIN répond-elle aux attentes que vous avez pour votre territoire ?
- Quelles conséquences pensez-vous probables à la construction de 150 000 logements ?
- Quelles sont vos questions vos, inquiétudes pour l'avenir ?
- Quelles sont vos remarques sur l'évolution actuelle ?
- Quelles sont d'après vous les points forts de ce territoire que vous aimeriez voir conservés ?
- L'agriculture a-t-elle sa place ici selon vous ? Appréciez-vous le paysage agricole ?

Etc etc.... Faites nous part de toutes vos remarques....

3. LE DEVELOPPEMENT DURABLE, DEFINITION

En annexe au document, il nous paraît important de rappeler la définition du développement durable qui pourrait servir de référence et de base à toute réflexion.

Extraits de la définition fournie par le ministère de l'écologie et du développement durable en 2006 :

« Comment concilier progrès économique et social sans mettre en péril l'équilibre naturel de la planète ? Comment répartir les richesses entre les pays riches et ceux moins développés ? Comment donner un minimum de richesses à ces millions d'hommes, de femmes et d'enfants encore démunies à l'heure où la planète semble déjà asphyxiée par le prélèvement effréné de ses ressources naturelles ? Et surtout, comment faire en sorte de léguer une terre en bonne santé à nos enfants ? ». C'est pour apporter des réponses concrètes à ces questions qu'est né le concept de développement durable. Un concept que l'on résume aujourd'hui d'une simple phrase :

UN DEVELOPPEMENT QUI REpond AUX BESOINS DU PRESENT
SANS COMPROMETTRE LA CAPACITE DES GENERATIONS FUTURES
A REpondRE AUX LEURS ".

Pour y parvenir, les entreprises, les pouvoirs publics et la société civile devront travailler main dans la main afin **de réconcilier trois mondes qui se sont longtemps ignorés : l'économie, l'écologie et le social**. À long terme, il n'y aura pas de développement possible s'il n'est pas économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement tolérable.

Le développement durable impose des changements structurels en profondeur.

* Il faut rééquilibrer les pouvoirs entre les priorités économiques et les impératifs sociaux et écologiques. Comment ? En intégrant des obligations de respect de l'environnement et des normes sociales dans le mécanisme des marchés financiers. Et en substituant aux spéculations boursières rapides des projets économiques viables et équitables à long terme. Remettre l'homme au cœur de l'économie est une priorité.

* Il faut instaurer une nouvelle pratique des décisions gouvernementales. Les décisions politiques sont encore trop souvent calculées à court terme, pour répondre à des intérêts économiques particuliers sans tenir compte de l'impact à long terme pour l'ensemble de la population.

L'Etat n'est pas le seul responsable du développement durable. Il faut une implication de tous les groupes socio-économiques. La réalisation effective des objectifs du développement durable, ne peut aboutir que si l'ensemble des acteurs de la société agit en commun : les entreprises privées, publiques, les associations, les ONG, les syndicats et les citoyens.

CREER UNE REGION ECORESPONSABLE, POUR PERMETTRE A CHACUN DE JOUER SON ROLE DANS LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Le développement durable apparaît comme une évidence pour la survie de nos enfants, et pourtant nous ne parvenons pas à le mettre en œuvre. Chacun de son côté, entreprises, écoles, administrations, simples citoyens ont l'impression que leur action serait très lourde à mener et n'aurait qu'une efficacité marginale au vu des énormes enjeux dont nous avons tous conscience. C'est ainsi le rôle d'une gouvernance régionale que de fédérer les initiatives, de les guider, pour donner un sens global et permettre à chacun de mesurer l'impact de ses choix.

Ce serait un objectif majeur pour les Pays de Saclay : rassembler tous les acteurs d'un territoire autour de ce concept pour enfin avoir des mesures efficaces.

Déclarer le développement durable comme priorité devrait donner à chacun l'assurance que son action n'est pas inutile ou isolée.

L'objectif sera de créer les conditions permettant à chacun d'être **écoresponsable**, de choisir les modes de vie conforme au développement durable.

- Par ses déplacements : faciliter l'accès aux gares en vélo, développer les voies vélo, donner priorité au covoiturage dans les entreprises,
- Par sa consommation : pouvoir se fournir de produits locaux qui n'ont pas voyagé, ne sont pas emballés. Obliger les supermarchés à un étiquetage des produits en fonction de leur éco empreinte sur la planète.
- Par son travail : pouvoir développer des projets écoresponsables. Dans la recherche, qui nous concerne particulièrement, l'idéal serait de concilier économie écologie et société à la façon des PICRI .
- Par son habitat en ayant les moyens de choisir des modes de chauffage, d'économiser l'eau...

Ce projet est l'occasion pour les Pays de Saclay de devenir une région pilote dans ce domaine.

PARTIE 3 : LES ANNEXES ET DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

4. EXTRAIT DES CONCLUSIONS DE L'AUDIT PATRIMONIAL DU PLATEAU DE SACLAY, COMMANDE PAR LA REGION IDF ET REALISE PAR "LA TERRE ET CITE » (2003/2004)

Reconnaître le caractère stratégique et emblématique du Plateau de Saclay pour un développement durable de la métropole francilienne.

L'immense majorité des participants aux séminaires s'accorde sur le caractère exceptionnel du Plateau de Saclay. La présence conjointe d'une activité scientifique de haut niveau et d'établissements d'enseignement supérieur prestigieux et d'un espace ouvert à caractère agricole et rural, présentant de multiples richesses et potentialités, est absolument unique dans la proximité d'une capitale. Le territoire du plateau a de ce fait des fonctions essentielles à assumer, notamment en tant qu'espace de respiration pour la ville et l'individu, en tant que pôle de gestion de l'eau et de la biodiversité, et en tant que fleuron de la recherche francilienne et française.

Faire de l'entité Plateau de Saclay un territoire-projet d'excellence reposant sur l'activation et la composition exemplaire de ses potentialités et de ses grands enjeux.

En tant qu'espace de respiration et de resourcement pour la ville et l'individu, le plateau de Saclay a de nombreux atouts à valoriser, en particulier son histoire et son identité rurales, ses horizons et ses paysages, sans équivalent dans la région, et complémentaires de ce qu'offrent les espaces forestiers. Territoire abritant une forte densité d'acteurs scientifiques de haut niveau et d'établissements d'enseignement supérieur prestigieux, il doit se maintenir comme un fleuron de la recherche francilienne et française. En somme, pour les différentes fonctions stratégiques du plateau, **il s'agit de tirer le meilleur parti de ces potentialités du territoire et d'être "à la pointe", d'initier des actions ambitieuses et innovantes, faisant du plateau de Saclay une vitrine de ce qui se fait de mieux à tous égards. Il faut aussi relever le défi d'un développement du territoire (urbanisation, transports, etc) exemplaire, s'accordant avec l'ambition de ce territoire.** Au-delà de la reconnaissance et de l'activation de ces grands enjeux, **il s'agit de faire de l'entité plateau de Saclay un territoire-modèle pour une mise en oeuvre effective du développement durable.**

Mettre les acteurs agricoles en position de contribuer pleinement à la réalisation des grands enjeux du Plateau de Saclay.

Se doter d'approches et de processus innovants pour piloter le devenir du territoire, dans le respect de la pluralité des acteurs et des projets.

Les participants se sont montrés soucieux que le projet ne se résume pas à un programme d'actions ; en effet, pour eux, un développement réussi du plateau de Saclay repose d'abord sur la conciliation des différents enjeux et dimensions de ce territoire. Par dessus tout, il apparaît comme une condition fondamentale d'un développement harmonieux de recréer de l'unité dans la prise de décision à l'échelle du plateau. Cela suppose d'inventer de nouvelles formes d'organisation et de gestion de la décision en univers complexe et multi-acteurs, qui cherchent vraiment à impliquer les différents acteurs concernés par le devenir de ce territoire.

Placer la gestion du territoire et le développement des activités sous le signe de la créativité, de l'échange, de la convivialité et de l'ouverture sur le monde.

Les participants entendent faire du plateau le modèle d'un développement réussi. Ce qui fera le "cachet", l'identité du Plateau de Saclay, ce n'est pas seulement le caractère exemplaire et innovant des actions et des projets, c'est aussi le fait que ce développement est fondé sur l'humain, sur l'échange, sur la diversité des cultures, des savoirs, des initiatives des acteurs : scientifiques, agriculteurs, populations, associations...D'où l'importance de trouver des modalités permettant de favoriser la rencontre avec l'autre dans des conditions conviviales et permettant à chacun de mieux comprendre les enjeux variés et complexes de ce territoire, et de lui donner envie d'être un acteur constructif.

5. EXTRAITS DE L'INTERVENTION DU PREMIER MINISTRE F. FILLON LORS DE LA VISITE A L'INRA-AGROPARISTECH, LE 13/09/07

(...)

J'ai choisi de venir ici, **sur ce site de l'Inra-AgroParisTech, parce qu'il est au carrefour des grandes questions de notre temps.** Il est emblématique des imbrications entre les enjeux de société, de recherche, d'innovation. Il est au coeur des grands défis planétaires :

- énergie : vous nous avez exposé par exemple vos travaux sur le changement climatique et la réduction de la contribution à l'effet de serre de l'agriculture;
- protection de l'environnement ; dans le cadre de votre partenariat avec Veolia et la mesure des effets environnementaux de leurs nouveaux process;
- amélioration des espèces animales et végétales ; j'ai relevé vos travaux sur la protection des cultures du blé afin de diminuer l'utilisation de pesticides) ;
- sécurité sanitaire, préservation des ressources naturelles, valorisation des territoires, nutrition et qualité de l'alimentation humaine...

La nutrition humaine... Comment ne pas y voir une question stratégique, quand on connaît les problèmes mondiaux d'accès aux denrées ou de sécurité sanitaire ; quand on sait que chaque jour, il y a dans le monde 200000 bouches à nourrir en plus ; quand les Occidentaux se rendent compte brutalement qu'ils peuvent être à la merci d'un "choc céréalier" ?

Nourrir les hommes sans tarir la terre : c'est l'un des défis centraux du développement durable. Avec d'un côté, les sources d'énergie fossile qui se renchérissent, et de l'autre, des émissions de CO2 qui seront de plus en plus pénalisées ; avec d'un côté, une croissance fulgurante et légitime de certains pays en développement et, de l'autre, le souci de préserver les équilibres naturels, il est essentiel d'anticiper, de développer des nouvelles technologies de l'énergie, de mieux maîtriser les ressources naturelles.

Faire du développement durable une chance et non une contrainte, une opportunité et non une pénalité : c'est l'un des enjeux du Grenelle de l'environnement.

L'économie de l'environnement, au niveau mondial, c'est déjà près de 35 milliards d'euros par an ; c'est une croissance supérieure à celle du PIB ; c'est 10 000 emplois nouveaux chaque année.

Bref, c'est une nouvelle donne économique et éthique. La France doit y faire valoir ses atouts, ses grandes richesses.

Tout reste à faire, puisque la part dans le PIB des éco-entreprises est chez nous plus faible que chez les pays européens avancés : **nous avons donc un vrai potentiel de croissance à aller chercher.**

Notre économie doit pour cela développer de nouveaux secteurs économiques " durables ", denses en emplois. Je pense aux éco-technologies ; je pense au développement des usages non-alimentaires des productions agricoles ; je pense aux services à l'environnement.

Nous devons aussi intégrer des **modes de production durables dans nos secteurs économiques traditionnels. C'est vrai pour notre agriculture, qui doit s'efforcer de réduire les intrants ;** c'est vrai également pour notre industrie lourde, qui doit anticiper les nouvelles contraintes environnementales pour rester compétitive.

La France doit s'engager à fond dans ce que je veux appeler la "croissance verte". Cette " croissance verte " reposera naturellement sur nos entreprises. Les grands groupes industriels, en particulier, auront la responsabilité éminente d'accompagner et de fédérer les 8 000 PME françaises qui travaillent pour l'environnement.

(...)

6. EXEMPLES AGRI URBAINS

Le Parc agraire du Baix Llobregat, près de Barcelone, est dans une situation très comparable à celle du Plateau de Saclay en termes de taille et de proximité de la ville. La création d'un « parc agraire » est une expérience pilote à considérer.

6.1. LE PARC AGRAIRE DU BAIX LLOBRGAT

- **Les caractéristiques du parc agraire : espace novateur voulant allier économie paysage et écologie, et ses premières réalisations**
- **Les circonstances de sa création en 1995 ; d'initiative locale (d'abord les agriculteurs) il n'a pu se concrétiser qu'avec l'appui de l'Europe,**
- **Les risques pour son avenir dus entre autres aux difficultés de coordination des politiques locales et régionales et à un manque de moyens.**

Une agriculture du futur dans un territoire périurbain de qualité(1)

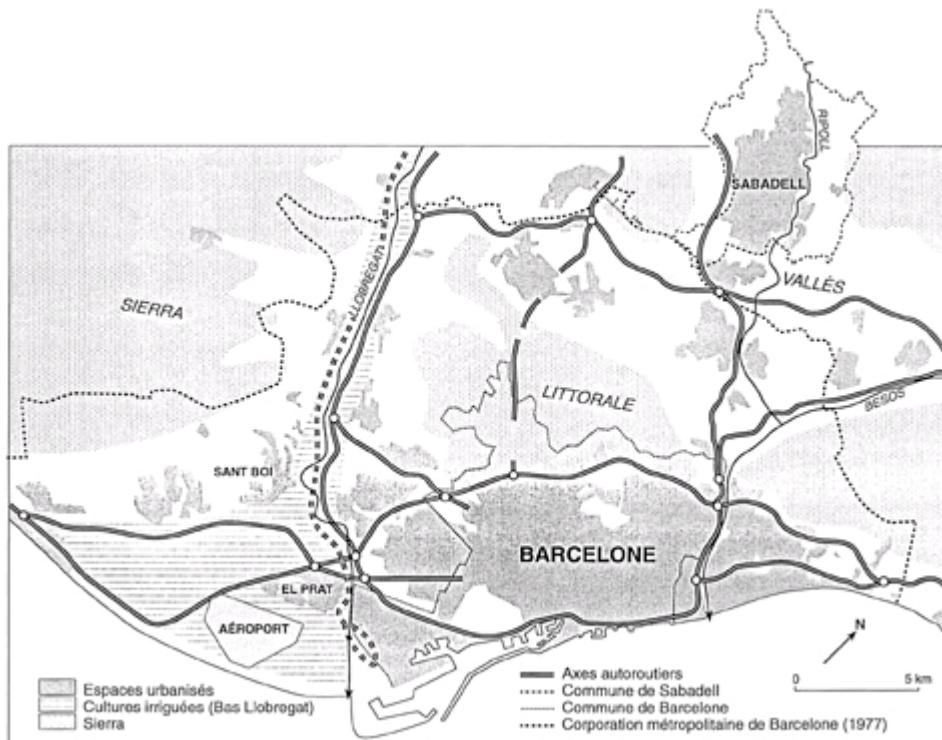
Le Parc Agrari des Baix Llobregat se trouve à 10 mn du centre ville à l'ouest de Barcelone, dans la basse vallée du fleuve Llobregat. (Fleuve très actif pour la Catalogne, il a alimenté en énergie les mines de charbons et de nombreux équipements industriels et finit en delta dont les canaux créés en 1819 et 1858 permettent d'irriguer les cultures).

Territoire de grande tradition maraîchère il a longtemps alimenté Barcelone en fruits et légumes. D'une superficie de 2938 ha cultivés, dernier réduit de terre dans les environs proche de Barcelone il regroupe 14 municipalités comptant 700 000 habitants (Barcelone : environ 3 millions d'habitants).

Le « Consortium du parc agraire » s'est constitué en 1998 de deux administrations locales, un syndicat : l'union des agriculteurs et 14 municipalités ayant de la terre agricole. Il se donne pour objectif de participer et de collaborer à la gestion intégrale de l'espace agraire et de définir un Plan de Gestion et de Développement.(...)
« Le plan de Gestion et de Développement a pour objectif général "(...) :

- Faciliter la continuité de l'activité agraire en impulsant des programmes spécifiques permettant de préserver les valeurs (productives ou ressources, cours, écologiques et culturelles)
- Développer les fonctions (économiques environnementales et sociales) de l'espace agricole dans le cadre d'une agriculture durable intégrée dans le territoire et en harmonie avec l'environnement naturel. »
- Favoriser les systèmes de production et de commercialisation favorisant l'augmentation des revenus générés par les exploitations agricoles : encourager la culture de produits de qualité en relation directe producteur/consommateur.
- Rechercher des techniques agricoles moins agressives pour l'environnement.

Le parc agraire travaille avec des associations d'agriculteurs impliqués dans la recherche de pratiques écologiques (actuellement deux horticulteurs et un verger) ; Ils disposent de champs d'expérimentation agricole dans la commune où se trouve le centre d'information et de gestion du Parc Agraire.



Parmi les techniques à l'étude actuellement citons : l'introduction de la fumigation et de la bio solarisation, des techniques écologiques de désinfection des sols et d'application de la technique de confusion sexuelle pour la lutte contre certaines plaies des arbres fruitiers.

- Soutenir des initiatives d'identification (qualité et origine) et de développement de la consommation des produits agricoles

Le parc agraire offre la possibilité aux agriculteurs en acceptant les normes d'utiliser la marque : « Produits frais du Parc Agraire » (Produit Fresc des Parc Agrari) certifiant que les produits viennent du parc et ont été cultivés dans le respect des rythmes naturels.

Marque associée à la campagne « Les goûts du potager » (Els Sabors de l'Horta) adressée aux restaurateurs qui acceptent de préparer des plats avec les produits locaux. Le chapon de la race Prat bénéficie de la protection IGP : Indication Géographique Protégée accordée par l'union Européenne. De même une IGP est en cours de reconnaissance sur l'artichaut de Barcelone.

Diffuser les valeurs du paysage pour produire des revenus

« Il ne suffit pas que les produits soient le résultat de bonnes pratiques agronomiques mais il est indispensable que le consommateur perçoive la qualité à l'origine sur le territoire d'où ils proviennent. Si le territoire est ordonné agréablement, la perception des produits qu'il produit est meilleure. Un territoire agréable doit produire des produits bons pour la santé. C'est une réalité qui se développe dans la mémoire collective d'une bonne partie de la société actuelle ».

« L'excellence du paysage est en train de se révéler comme « un fait différentiel » qui doit être pris en compte dans la compétitivité des territoires »

Quelques actions :

- Le plan spécial de préservation et d'amélioration du parc agraire prévoit l'étude de la compatibilité des activités qui ne sont pas agricoles ou rurales avec les pratiques agraires économiques écologiques et sociales : Par exemple : les inondations temporaires des champs : pratique traditionnelle très utile à la nidification des oiseaux. Elle est encouragée par le parc agraire qui défraye l'exploitant de l'éventuel manque à gagner dû à cette pratique.
- Un verger conservatoire des variétés traditionnelles d'arbres fruitiers a été créé 18 000 m², 62 variétés et 8 espèces cultivés selon les critères écologique.
- Implantation d'« agropoles » : lieu de regroupement des équipements nécessaires (centre de normalisation des produits, zones de stationnement des machines agricoles, alimentation en carburant, service de recyclage...) de sorte à ne pas miter ou émietter le paysage agricole.
- Le réseau d'arrosage bâti à partir de deux canaux datant du 19^e siècle sera géré à partir d'un SIG. Ils sont accompagnés d'un réseau de chemins et un plan d'entretien concerté est mis en place avec les mairies respectives pour maintenir la qualité et l'efficacité agricole du paysage.
- Un système de gardiennage est affecté au parc : éviter les vols éventuels de récolte, éviter les décharges

sauvages, les constructions sans autorisation...

Ce projet s'appuie sur le mouvement initié par le Conseil Economique et Social Européen sur l'agriculture périurbaine (approuvé le 16 septembre 2004) proposant des mesures spécifiques pour protéger l'agriculture autour des villes. Ainsi que sur le réseau PURPLE(2) dans sa résolution du 22 octobre 2004 à La Haye.

En effet, ce travail en région soumis à de fortes pressions urbanistiques locales, ne pourrait être maintenu sans un écho et un soutien d'un mouvement plus large.

(1) Titre d'un article de 8 pages de Ramon Terricabras Maranges . Directeur Territorial Agraire de l'Office Technique d'Action Territoriale de l'Aire de Espaces Naturels de la Diputacion de Barcelona ». Gérant du Consortium du Parc Agrari des Baix Llobregat.

(2) PURPLE : Plateforme Européenne des Régions Périurbaine

Conclusion

« Le parc agraire du Llobregat, maillon de l'« anella verda metropolitana », est un des meilleurs exemples de tentative d'insertion de l'agriculture dans la ville tant par l'ampleur du projet que par les difficultés de réalisation en raison de sa position stratégique pour le développement d'une métropole en pleine croissance. Il illustre l'importance du volontarisme politique dans les projets et réalisations au delà des règlements et des lois. Ici, le volontarisme émane essentiellement de la « diputació ». Or, quel est son pouvoir réel face à la Généralité? Le gouvernement catalan conserve les « diputació », historiquement imposés par le pouvoir central, avec comme première fonction l'aide aux municipalités. Mais la tendance est à leur affaiblissement au profit de la Généralité. C'est donc grâce à l'appui de l'Union européenne et au programme Life-environnement que le projet du parc agraire de Llobregat a pu émerger, illustrant le rôle de plus en plus important de cet acteur supranational dans le développement territorial. »

Pour citer cet article

Claudine Durbiano, «De la huerta au parc agraire : la basse vallée du Llobregat», in Rives nord-méditerranéennes, Nature" et urbanisation. Un enjeu pour les aires métropolitaines méditerranéennes, [En ligne], mis en ligne le : 22 juillet 2005. URL : <http://rives.revues.org/document52.html>. Consulté le 2 octobre 2007.

6.2. AGRICULTURE URBAINE : ELEMENTS SUR L'EXEMPLE DE LAVAL AU QUEBEC

Bien que de beaucoup plus grande envergure que le Pays de Saclay, l'exemple de Laval montre ne synergie agriculture recherche tourisme qui peut nous servir de référence.

A LAVAL au QUEBEC : Une technopole contient **4 pôles d'excellence** : Un biopôle (médicaments et recherche), un « e-pôle » (secteur de l'internet), un agropôle et un pôle industriel.

Le Technopôle anime le centre Local de Développement de Laval qui vise la croissance économique de Laval en soutenant les initiatives qui font des créations d'entreprises.L'industrie agroalimentaire est une activité économique majeure qui contribue à l'identité lavalloise.

C'est pour cette raison que LAVAL TECHNOPOLE a créé l'AGROPÔLE, dont le mandat principal est le développement, la promotion et la valorisation de l'industrie agroalimentaire de Laval.

La zone agricole permanente, représente 30 % du territoire (7 000 hectares), cohabite avec des zones résidentielles et industrielles. Laval se définit comme étant la "capitale horticole du Québec", car on y retrouve la plus grande concentration de serristes ornementaux au Québec. Cette concentration est à la base d'initiatives régionales, telles la création en 1997 de la corporation HORTIPARC, vouée à la commercialisation des produits et services horticoles, de même que la construction du complexe de serres au Centre de la Nature ainsi que la mise en place d'un nouveau programme de formation au collège Montmorency en paysage et commercialisation en horticulture ornementale.

Laval comptait, en 2001, 152 entreprises agricoles dont 80 étaient spécialisées dans le secteur de l'horticulture

ornementale et 42 en horticulture fruitière et maraîchère.

À Laval, 80 entreprises œuvrent dans la transformation alimentaire et emploient quelque 4 000 travailleurs. 28 % des transformateurs se spécialisent dans les viandes et charcuteries et 13 % dans le secteur de la boulangerie.

L'agropôle initie diverses initiatives : ex « Saveur de Laval » et « La Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire au Québec » (voir définitions ci dessous)

SAVEUR DE LAVAL Promeut l'agriculture locale : extrait de leur site :

Pourquoi acheter local?

À Laval, moi j'achète local!

- * L'achat local assure la pérennité du monde agroalimentaire lavallois.
- * L'achat local permet d'assurer la fraîcheur des aliments, cette fraîcheur est responsable des propriétés gustatives et nutritives des aliments.
- * Acheter directement du producteur est également un geste équitable, car le producteur reçoit un juste prix pour son produit.
- * C'est aussi un choix écologique puisque les fruits et légumes ne voyagent pas des milliers de kilomètres avant de se rendre à votre assiette. De plus, une forte proportion du prix des fruits et légumes importés sert à couvrir les coûts de transport, de transformation et de commercialisation.
- * Certains produits chimiques interdits au Canada sont encore utilisés dans certains pays d'où nous importons de la nourriture.
- * 100 000 emplois seraient créés au Québec, si chaque famille québécoise achetait 20 \$ de plus de produits locaux par semaine.
- * L'agriculture lavalloise permet de façonner de beaux paysages sur le territoire.
- * Les producteurs locaux sont plus sensibilisés aux demandes des consommateurs et peuvent ainsi mieux combler leurs besoins.
- * À quelques pas de chez vous, faites un geste d'appui pour l'agroalimentaire, en consommant chez les producteurs et les transformateurs de votre voisinage

Saveur de Laval édite aussi un document sur les circuits agrotouristiques qui permet de trouver rapidement les produits locaux, les événements de saison dans les fermes.

LA COMMISSION SUR L'AVENIR DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE AU QUÉBEC regroupe des personnes indépendantes qui après consultation de tous les intéressés donneront leur orientations pour l'agriculture : rapport prévu pour début 2008. Elle a pour mandat :

- De faire un état de la situation des enjeux et défis de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois.
- D'examiner l'efficacité des interventions publiques actuellement en place, tant celles sous la responsabilité du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, que celles sous la responsabilité d'autres ministres touchant les secteurs agricole et agroalimentaire dans des domaines tels : - l'environnement - la santé - l'occupation du territoire - le développement régional ;
- D'établir un diagnostic et de formuler des recommandations sur les adaptations à faire, compte tenu - des défis de la compétitivité et des revenus agricoles - des attentes sociétales de la mise en valeur des potentiels régionaux.

Source : site internet de l'agropôle : www.lavaltechnopole.com

6.3. AUTRES REALISATIONS :

Les « Corridors verts récréatifs » reliant les fermes aux Pays bas sont sans doute les créations les plus anciennes, beaucoup de villes cherchent à trouver cet équilibre d'espaces ouverts permis par l'agriculture. Citons L'armature verte de l'aire métropolitaine Lyonnaise qui inclut des espaces agricoles, à Grenoble, à Rennes....

Parc Agricole de Milan

Plusieurs projets en Italie concernent de très larges périmètres autour des agglomérations. A Milan il s'agit d'un grand demi-cercle au sud de l'agglomération de 47000 hectares, 3 millions d'habitants, organisé autour d'un objectif : la sauvegarde et la promotion des activités agricoles. Un groupe d'urbaniste a élaboré le même projet autour de Florence

RAPPORT DE LA FAO SUR L'IMPORTANCE DE L'AGRICULTURE POUR RELEVER LES DEFIS DE CIVILISATION DU SIECLE.

"C'est dans l'agriculture que résident une grande partie des problèmes et des solutions. Les politiques agricoles doivent tenir compte de nouveaux paramètres, notamment la réaffectation massive des terres agricoles, le remplacement des cultures alimentaires actuelles par des cultures énergétiques,(et ses dangers) et la contribution potentielle de l'agriculture au développement économique mondial".

La FAO identifie trois facteurs cruciaux dans le secteur agricole: la conservation de la diversité biologique, l'atténuation des changements climatiques, et les bioénergies, et leur rôle essentiel dans les économies agricoles. Il préconise une connaissance plus fine de la manière dont les systèmes de production alimentaire existants peuvent s'adapter à la demande nouvelle de biocarburants, en faisant front à l'évolution du climat et à la réduction de la biodiversité, et en contribuant à l'atténuation de la faim et à l'utilisation durable des ressources naturelles.

6.4. BIODIVERSITE

L'agrobiodiversité utilisée dans la production vivrière est au coeur de notre système de subsistance. L'intensification de l'agriculture et la destruction croissante de la diversité biologique et des habitats ont poussé des espèces sauvages à l'extinction, accéléré la disparition de services environnementaux productifs et réduit les ressources génétiques agricoles essentielles pour la sécurité alimentaire future.

Vu l'accroissement escompté de la population mondiale de 50 pour cent d'ici 2050, la biodiversité doit être gérée afin de promouvoir une intensification durable de la productivité agricole, tout en conservant un volume adéquat de biodiversité naturelle et cultivée. L'agriculture sera de plus en plus appelée à fournir des services écosystémiques, comme la fixation du carbone, et à produire les matières premières nécessaires aux biocarburants, en utilisant de plus en plus de terres, souvent en concurrence avec la production vivrière. "Il est encore difficile de dire comment ce genre de défi sera surmonté par les écosystèmes et les populations affectés, mais il est clair que des recherches doivent être menées, et que des mesures de planification agricole devront être prises pour atténuer les impacts physiques et socioéconomiques néfastes," indique le rapport de la FAO.

6.5. CHANGEMENT CLIMATIQUE

Si les émissions de gaz à effet de serre ne diminuent pas, la température de la planète augmentera vraisemblablement de 2 à 3°C au cours des 50 prochaines années, portant à des changements de climat qui auront des répercussions sur la production vivrière, la santé et l'environnement. Les pratiques agricoles - telles que le déboisement, les parcs d'élevage du bétail et les engrais - représentent actuellement 25 pour cent environ des émissions de gaz à effet de serre. Parallèlement, la fréquence croissante des tempêtes, des sécheresses et des inondations causées par le changement climatique menace la viabilité des agroécosystèmes.

Les changements des campagnes agricoles et le raccourcissement des cycles biologiques de l'ensemble des organismes entraîneront l'apparition de nouveaux ravageurs et maladies, tandis qu'un accroissement général des schémas et de la variabilité des risques se répercutera sur les revenus et la sécurité alimentaire.

Selon la FAO, l'agriculture "peut constituer une partie de la solution en contribuant à l'atténuation des changements climatiques, par la conservation, la fixation et la substitution du carbone, et en créant des systèmes agricoles en mesure d'amortir les épisodes climatiques extrêmes". Mais il convient d'accorder plus d'attention à l'adaptation aux changements climatiques, en particulier dans les pays en développement. La recherche de mécanismes d'adaptation peut fournir aux agriculteurs, aux pasteurs et aux forestiers des connaissances, y compris des données et outils agro-météorologiques, pour suivre les conditions de croissance et les conditions après récolte, un zonage agro-climatique pour la modélisation des impacts et l'évaluation de la vulnérabilité, et la gestion de la biodiversité pour renforcer la résilience aux transformations et aux stress de l'environnement.

6.6. BIOENERGIE

Les projections indiquent que les bioénergies produites à partir de la biomasse pourraient satisfaire jusqu'à 25 pour cent de la demande énergétique mondiale d'ici 2050. En tant que sources d'énergie à faible émission de carbone, la plupart des systèmes bioénergétiques peuvent contribuer à l'atténuation des changements climatiques en remplaçant les combustibles fossiles et en favorisant le piégeage du carbone dans les plantations bioénergétiques.

L'agriculture et la foresterie étant les principales sources de biomasse, le marché croissant des matières

premières de la bioénergie pourrait contribuer de façon appréciable à l'augmentation des revenus agricoles. Plus de 200 essences de végétaux pourraient servir à la production bioénergétique, et certaines plantes pourraient aider à remettre en état les terres dégradées et marginales. Toutefois, met en garde la FAO :

Le développement des bioénergies suscite des préoccupations pour la sécurité alimentaire, car les terres et autres ressources productives sont détournées de la production vivrière.

En outre, l'intensification des opérations de biocarburants pourrait avoir des impacts négatifs sur l'eau et le sol, les habitats naturels et la biodiversité.

Il est urgent d'évaluer la viabilité de certains systèmes bioénergétiques, en fonction des besoins et des dotations en ressources des pays, des politiques en vigueur et des scénarios plausibles concernant les variables économiques, environnementales et politiques. " Les politiques bioénergétiques ne peuvent être correctement gérées hors du cadre politique et réglementaire global de l'agriculture," dit le rapport. "Il faudra pour cela une planification cohérente et à long terme de la transition, tenant compte de la complexité d'une gestion évolutive dans une économie mondiale de marché".

"Compromis difficiles". L'agriculture est amenée à jouer des rôles divers dans lesquels des compromis difficiles, mais d'une importance considérable, devront être trouvés: .Tout en garantissant la sécurité alimentaire d'une population mondiale et en offrant une source de moyens d'existence à des milliards de personnes, plus particulièrement des pauvres, elle doit aussi être prestataire de services écosystémiques à l'ensemble du milieu naturel, servir de puits de carbone, et satisfaire la demande future de biocarburants et de bioplastiques.

"Les changements majeurs apportés aux objectifs mondiaux de production agricole impliqueront des arbitrages complexes qu'il est difficile d'évaluer en termes d'impact écologique global, d'effets sur la sécurité alimentaire, de prix des denrées et de la main-d'œuvre agricole, des termes de l'échange entre les pays et les régions, d'accès à la terre pour les pauvres et d'égalité sociale."

Il est temps d'agir à l'échelle mondiale, afin d'anticiper les changements dont l'avenir sera probablement porteur, et commencer à modifier les pratiques de production. Pour plus d'efficacité, la planification devra envisager les grands ajustements à apporter à l'agriculture dans le but de produire les matières premières nécessaires à l'élaboration de biocarburants et de bioplastiques, et en évaluer toutes les répercussions au niveau planétaire, y compris les risques phytosanitaires, et les nouvelles formes d'utilisation des ressources génétiques et des intrants agricoles. Il est donc proposé d'élaborer une stratégie à moyen terme qui aborderait les questions environnementales du point de vue du secteur agricole, avec le double objectif d'accroître la productivité tout en contribuant à la conservation et à la bonne gestion de l'environnement mondial.

Ce cadre stratégique porterait sur les grands enjeux écologiques, notamment la biodiversité, les bioénergies et les changements climatiques, influant sur la sécurité alimentaire, et soumettrait à la communauté internationale différentes solutions pour des approches écologiquement et économiquement rationnelles et des ajustements politiques et réglementaires.

7. PRESENTATION DES RESERVES DE BIOSPHERES

Une Réserve de Biosphère n'est pas un territoire mis sous cloche, d'où l'Homme serait exclus, c'est un territoire animé, vivant et accueillant !

Les objectifs :

- **Contribuer à la conservation des écosystèmes, des paysages, des espèces et de la variabilité génétique**
- **Encourager un développement économique respectant la nature et la culture locale**
- **Mettre en place des projets de recherche qui aident à la gestion des territoires**
- **Assurer une surveillance continue de l'environnement pour connaître l'état de la planète.**
- **Encourager la formation et l'éducation**
- **Favoriser l'implication des populations dans la prise des décisions concernant leur région.**

Le réseau mondial de 482 réserves de biosphère dans 102 pays (en 2005), coordonné par l'**UNESCO**, favorise les échanges d'information, d'expérience, et de personnel. Mais chaque réserve de biosphère reste placée sous

la juridiction de l'Etat où elle est située.

Le zonage est un outil qui permet d'adapter le fonctionnement des réserves aux contextes réglementaires des différents pays. Ainsi, chaque réserve de biosphère présente trois types de zones interdépendantes.

Une **aire centrale bénéficiant d'un statut légal** dans la loi nationale, assure à long terme la **conservation des valeurs de la réserve de biosphère** (paysages, écosystèmes, espèces...). Celle-ci peut être subdivisée en plusieurs unités, on parle alors de réserve en grappe.

Certaines peuvent être des réserves intégrales où les écosystèmes évoluent sans action de l'Homme. D'autres connaissent des activités telles que recherche et éducation. D'autres encore abritent des pratiques qui concourent à la conservation de la biodiversité, comme le pastoralisme par exemple.

Une **zone tampon** entourant ou jouxtant l'aire centrale, renforce sa fonction de protection. Les activités dans cette zone sont peu perturbatrices. Il peut s'agir de recherches visant à mettre au point des pratiques d'utilisation des ressources naturelles respectueuses de la biodiversité, ou portant sur la gestion ou la réhabilitation des écosystèmes.

L'**aire de transition** (aussi nommée de coopération) comprend les activités humaines, villes et villages. C'est le siège des activités économiques et sociales, qui doivent s'orienter vers un développement durable, au bénéfice et avec la participation de la population locale.

En France, la responsabilité des réserves de biosphère est généralement confiée à un établissement public. Il a un rôle **d'information, d'animation locale, de négociation et de coordination** des acteurs locaux. En effet, ils sont nombreux à intervenir sur le territoire : agriculteurs, forestiers, chasseurs, pêcheurs, services publics, communes, associations, visiteurs, ... et leurs intérêts sont parfois divergents. Le coordinateur de la réserve joue un rôle essentiel de pivot pour un développement harmonieux et concerté du territoire.

Les structures de coordination peuvent être très variées, à condition qu'elles assument leurs fonctions nouvelles et notamment leur dimension internationale. Elles sont assistées d'un comité de gestion qui regroupe les principaux acteurs de la région : élus, administrations, structures professionnelles, associations... et d'un comité scientifique et technique.

Les structures de coordination des réserves de biosphère en France

	Date de désignation	Structure de coordination
Atoll de Taïaro	1977	Réserve en révision, évolue vers la réserve de Tuamotu
Camargue	1977	Réserve en révision, secrétariat assuré par le Parc Naturel Régional de Camargue
Fango	1977	Parc Naturel Régional de Corse
Cévennes	1985	Parc National des Cévennes
Mer d'Iroise	1988	Parc Naturel Régional d'Armorique
Vosges du Nord	1988	Parc Naturel Régional des Vosges du Nord
Mont-Ventoux	1990	Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Équipement
Guadeloupe	1992	Parc National de Guadeloupe
Luberon	1997	Parc Naturel Régional du Luberon
Pays de Fontainebleau	1998	Association de la Réserve de biosphère du Pays de Fontainebleau et du Gâtinais Français

La désignation d'un territoire comme "réserve de biosphère" est l'aboutissement d'une procédure rigoureuse. Lorsque les acteurs locaux souhaitent s'engager dans cette démarche, ils doivent élaborer un projet de développement durable du territoire, mettre en place les structures et les moyens nécessaires pour l'animer. Le comité MAB France apporte un soutien technique à cette construction. Ensuite, un dossier doit être constitué, répondant à un ensemble de critères :

- **Présenter des espèces et des paysages méritants d'être protégés,**
- **Regrouper des types d'intervention humaine variés,**
- **Disposer d'une structure de coordination adaptée, de programmes scientifiques et d'une politique de gestion**
- **Disposer d'un assentiment officiel des représentants de la population locale.**

Ce dossier, d'abord approuvé au niveau national, est transmis par voie gouvernementale à l'UNESCO pour être

examiné par les instances du MAB. Une fois établies, les réserves de biosphère sont soumises à révision tous les 10 ans, conformément au cadre statutaire du réseau mondial adopté en 1996 suite à la Conférence de Séville.

Le réseau **EUROMAB** créé en 1987, regroupe plus de 40 pays d'Europe et d'Amérique du nord qui présentent des conditions écologiques et socio-économiques très différentes, des cultures variées ainsi que de nombreuses langues différentes. Ce réseau compte plus de 200 réserves de biosphère. Compte tenu de la taille du réseau, la plupart des travaux sont réalisés par des groupes de pays sur des thèmes spécifiques.

1968 : La prise de conscience que les problèmes d'environnement ne peuvent être réglés par les Etats isolément, est amorcée. L'UNESCO organise la première Conférence intergouvernementale sur la conservation et l'utilisation rationnelle de la Biosphère. C'est là qu'est initié le Programme MAB, l'Homme et la Biosphère, qui vise à fournir des bases scientifiques pour la conservation et une utilisation durable des ressources naturelles, et l'amélioration des relations entre l'Homme et son environnement. Le MAB encourage les recherches interdisciplinaires, en sciences biologiques et sciences humaines, la démonstration et la formation sur la gestion de ressources. Il vise à promouvoir une utilisation rationnelle et mesurée des ressources naturelles, au profit des populations.

Le nom de « Biosphere Reserve », traduit en français par « Réserve de Biosphère » est choisi au début des années 1970 pour désigner les sites d'expérimentation du programme MAB.

1971 : le programme MAB est lancé officiellement lors de la première session de son Conseil International de Coordination.

1974 : L'UNESCO et le **Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE)** se réunissent et décident pour la première fois de parler de zonage dans les territoires concernés en définissant 3 catégories de zones : centrale, tampon et transition.

1976 : premières désignations de réserves de biosphère mais où n'est appliqué qu'en partie le principe de zonage défini lors de la réunion de 1974. Sont seulement retenues les aires protégées consacrées à la recherche. Les zones où le développement est préconisé n'existent pas encore. Il n'y a donc pas d'actions menées en faveur d'un développement respectueux des ressources. Ce type de désignation se poursuit jusqu'en 1982.

1983 : le congrès de Minsk permet d'élaborer un Plan d'action pour les réserves de biosphère conjoint avec le PNUE, adopté en 1984. Il définit une série d'actions à envisager dans les réserves de biosphère.

1985 : le secrétariat de l'UNESCO met en place un comité consultatif pour les réserves de biosphère composé de spécialistes. Cette même année, l'UNESCO entre en crise avec le départ des Etats-Unis et de la Grande Bretagne de l'Organisation.

1990 : Le Conseil International de Coordination du MAB décide de recentrer le programme sur les réserves de biosphère

1992 : Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement à Rio de Janeiro. Elle aboutit à la Convention internationale sur la biodiversité et le développement durable. Ces concepts, déjà présents dans les réserves de biosphère, sont alors très largement diffusés et popularisés, et font l'objet de prises de décision politiques importantes. Le réseau des réserves de biosphère apporte une contribution majeure à la mise en oeuvre des Conventions de Rio, notamment la Convention sur la diversité biologique.

1995 : **La Conférence de Séville** est un tournant majeur pour les réserves de biosphère. Les principes d'action sont entérinés et rédigés sous une forme plus concrète : la Stratégie de Séville adoptée formellement en 1996, indique les actions à entreprendre au niveau international, au niveau national et au niveau local, pour mettre en oeuvre les réserves de biosphère. Un des résultats majeurs de la Conférence de Séville est l'adoption d'un cadre statutaire pour le réseau mondial des réserves de biosphère. Celui-ci fixe les fondements et les orientations du seul réseau mondial de territoires.

2000 : La Conférence de Pampelune fait le point sur les actions entreprises dans le cadre de la Stratégie de Séville 5 ans après. Elle réaffirme l'intérêt du MAB et de son réseau de réserves de biosphère.

2005-2014 : **Décennie des Nations Unies pour l'Education en vue d'un Développement Durable.**

8. EXTRAIT DE LA CHARTE DES VILLES EUROPEENNES POUR LA DURABILITE - CHARTE D'AALBORG (DANEMARK), 27 MAI 1994

Déclaration commune : les villes européennes pour la durabilité

➤ Le rôle des villes européennes

Nous, villes européennes, signataires de la présente charte, déclarons qu'au fil de l'histoire, nous avons connu des empires, des Etats et des régimes et leur avons survécu, que nous avons subsisté comme centres de la vie sociale, supports de nos économies et gardiens de la culture, des héritages et des traditions et qu'avec les

familles et les communautés voisines, nous avons été les organisations de base de nos sociétés et de nos Etats, les centres de l'industrie, de l'artisanat, du commerce, de l'éducation et du pouvoir.

Nous comprenons qu'aujourd'hui notre mode de vie urbain, et en particulier nos structures - répartition du travail et des fonctions, occupation des sols, transports, production industrielle, agriculture, consommation et activités récréatives, et donc notre niveau de vie, nous rendent essentiellement responsables des nombreux problèmes environnementaux auxquels l'humanité est confrontée. Cela est d'autant plus vrai que 80% de la population européenne vit dans des zones urbaines.

Nous avons pris conscience que les niveaux de consommation des ressources par les pays industrialisés ne peuvent satisfaire l'ensemble de la population actuelle, et encore moins les générations futures, sans détruire le capital naturel.

Nous sommes convaincus qu'une vie humaine durable ne peut exister sur cette terre sans collectivités locales durables.

L'autorité locale est proche des problèmes environnementaux et la plus proche des citoyens ; elle partage les responsabilités avec les autorités compétentes à tous les niveaux, pour le bien-être de l'homme et de la nature.

Les villes ont donc un rôle essentiel à jouer pour faire évoluer les habitudes de vie, de production et de consommation, et les structures environnementales.

➤ **La notion et les principes de la durabilité.**

Nous, villes, comprenons que le concept de développement durable nous conduit à fonder notre niveau de vie sur le capital que constitue la nature. Nous nous efforçons de construire une justice sociale, des économies durables, et un environnement viable. La justice sociale s'appuie nécessairement sur une économie durable et sur l'équité, qui reposent à leur tour sur un environnement viable.

Environnement durable est synonyme de maintien du capital naturel. Il exige que nous ne consommions pas les ressources renouvelables, notamment en énergie et en eau, plus rapidement que la nature ne peut les remplacer, et que nous n'exploitions pas les ressources non renouvelables plus rapidement que les ressources renouvelables durables ne peuvent être remplacées. Environnement durable signifie aussi que la pollution ne doit pas être supérieure à la capacité de l'air, de l'eau et du sol à l'absorber et à la traiter.

En outre, environnement durable suppose le maintien de la biodiversité, de la santé publique et de la qualité de l'air, de l'eau et du sol à des niveaux suffisants pour protéger durablement la vie humaine, la faune et la flore.

➤ **Les plans locaux de durabilité**

Nous, villes, sommes convaincues d'être à la fois les plus grandes entités capables de gérer, en premier lieu, les nombreux déséquilibres qui touchent actuellement les constructions, la société, l'économie, la politique, l'environnement et les ressources naturelles, et les plus petites collectivités à même de résoudre les problèmes d'une manière véritablement intégrée, holistique et durable. Chaque ville étant différente, c'est à chacune qu'il appartient de trouver son propre chemin de parvenir à la durabilité. Nous devons intégrer les principes de la durabilité à nos politiques urbaines locales.

➤ **La durabilité, un processus d'innovation et d'équilibre au plan local.**

Nous, villes, reconnaissons que la durabilité n'est ni une vision ni un état immuable, mais un système d'équilibrage novateur au plan local qui touche tous les aspects du processus décisionnel de la collectivité. La durabilité permet un retour d'information permanent sur les activités qui favorisent l'équilibre de l'écosystème urbain et sur celles qui l'en écartent. En construisant la gestion urbaine autour de l'information ainsi collectée, les villes apparaissent comme des ensembles organisés et les effets de toutes les actions d'envergure deviennent visibles. Un tel processus permet à la ville et à ses habitants de faire des choix réfléchis. Un système de gestion qui repose sur les principes de la durabilité autorise à prendre des décisions qui non seulement représentent les intérêts des parties concernées mais aussi ceux des générations futures.

➤ **La négociation comme méthode de résolution des problèmes**

Nous, villes, reconnaissons que nous ne pouvons pas nous permettre de transmettre nos problèmes ni à des communautés plus larges ni aux générations futures. Nous devons donc remédier à nos difficultés ou à nos déséquilibres, soit par nous-mêmes soit avec l'aide d'une plus grande entité régionale ou nationale. Tel est le principe de la négociation dont l'application laissera à chaque ville une grande liberté dans le choix du type d'activités à entreprendre.

➤ **L'économie urbaine vers la durabilité**

Nous, villes comprenons que le facteur limitant de notre développement économique est désormais notre capital naturel, c'est-à-dire l'atmosphère, le sol, l'eau et les forêts. Nous devons donc investir dans ce capital, en respectant l'ordre de priorité suivant :

- 1. Investir dans la conservation du capital naturel restant (réserves en eaux souterraines, sols, habitats d'espèces rares) ;
- 2. Favoriser la croissance du capital naturel en réduisant notre niveau d'exploitation actuel, par exemple vis-à-vis des énergies non-renouvelables ;
- 3. Soulager les réserves en capital naturel en en constituant de nouvelles (par exemple sous forme de parcs récréatifs communaux, pour alléger la pression sur des forêts naturelles) ;
- 4. Accroître le rendement final des produits (bâtiments énergétiquement rationnels, transports urbains respectueux de l'environnement).

➤ **Une justice sociale pour une durabilité urbaine**

Nous, villes, sommes conscientes que les populations démunies sont les plus touchées par les problèmes de l'environnement (bruit, pollution de l'atmosphère par les gaz d'échappement, insuffisance des équipements, insalubrité des logements, manque d'espaces verts) et les moins aptes à les résoudre. L'inégalité des richesses est à l'origine de comportements insoutenables dont elle rend l'évolution plus difficile. Nous voulons intégrer à la protection de l'environnement les exigences sociales essentielles de la population ainsi que les programmes d'action sanitaire, de l'emploi et du logement. Nous voulons tirer les leçons des premières expériences de modes de vie durables, de manière à pouvoir améliorer la qualité de vie des citoyens plutôt que simplement optimiser la consommation.

Nous nous efforcerons de créer des emplois qui favorisent la viabilité de la communauté, et de réduire ainsi le chômage. Lorsque nous chercherons à attirer ou à créer des emplois, nous évaluerons les conséquences des opportunités en termes de viabilité, de manière à encourager la création d'emplois et de produits viables qui répondent aux principes de la durabilité.

➤ **Un aménagement durable du territoire**

Nous, villes, reconnaissons que nos autorités locales doivent mettre en œuvre des politiques d'aménagement du territoire appropriées qui comportent une évaluation stratégique des effets de toutes les initiatives sur l'environnement. Nous devons tirer parti des possibilités qu'offrent les plus grandes concentrations urbaines en matière de services publics de transport et d'approvisionnement en énergie, tout en maintenant la dimension humaine du développement. En lançant des programmes de rénovation des centres et en aménageant de nouvelles aires suburbaines, on s'efforcera de combiner différentes fonctions pour réduire les besoins de mobilité. Le concept d'interdépendance régionale doit nous permettre d'équilibrer les flux entre la ville et la campagne et d'empêcher les villes d'exploiter simplement les ressources des zones périphériques.

➤ **Une mobilité urbaine durable**

Nous, villes, nous efforcerons d'améliorer notre accessibilité et de maintenir le bien-être social et les modes de vie urbains tout en diminuant le besoin de mobilité. Nous pensons qu'il est indispensable de réduire la mobilité forcée et l'usage inutile des véhicules motorisés. Nous donnerons la priorité aux moyens de transport respectueux de l'environnement (notamment la marche, le vélo et les transports publics) et placerons au centre de nos efforts de planification l'association de ces différents moyens de transport.

Les véhicules privés à moteur circulant en ville doivent avoir progressivement un rôle subsidiaire, à savoir faciliter l'accès aux services publics et maintenir l'activité économique des territoires urbains.

➤ **La responsabilité à l'égard du changement climatique mondial**

Nous, ville, comprenons que les menaces que fait peser le réchauffement de la planète sur l'environnement naturel et urbain et sur les générations futures nécessitent une volonté affirmée pour stabiliser puis réduire le plus rapidement possible les émissions de gaz à effet de serre. Il est également important de protéger les ressources mondiales en biomasse, telles que les forêts et le phytoplancton, qui jouent un rôle essentiel dans le cycle du carbone de la planète.

La baisse des émissions de combustibles fossiles nécessitera des politiques et des initiatives basées sur une parfaite connaissance des bilans énergétiques et des solutions de remplacement. Les seules solutions viables se trouvent dans les sources d'énergie renouvelables.

➤ **La prévention de l'intoxication des écosystèmes**

Nous, villes, sommes conscientes que les substances toxiques et dangereuses sont de plus en plus présentes dans l'atmosphère, l'eau, le sol et les aliments, et qu'elles deviennent une menace de plus en plus grande pour la santé publique et les écosystèmes. Nous nous emploierons à arrêter la pollution et à la prévenir à la source.

➤ **L'autogestion au plan local, condition nécessaire de la durabilité**

Nous, en villes, sommes convaincues d'avoir la volonté, la connaissance et les idées nécessaires pour imaginer des modes de vie durables, et pour concevoir et gérer nos collectivités dans la perspective de la durabilité.

En tant que représentants démocratiquement élus de nos collectivités locales, nous sommes prêts à assumer la responsabilité de réorganiser nos villes pour assurer la durabilité.

Ce sont les droits d'autogestion qui sont conférés aux villes en vertu du principe de subsidiarité qui déterminent leur capacité à relever ce défi. Il est indispensable que les collectivités locales aient des pouvoirs suffisants et un solide ancrage financier.

➤ **Les citoyens, protagonistes de la durabilité, et la participation de la collectivité**

Nous, villes, nous engageons, conformément au mandat qui nous a été conféré par l'Action 21, document de base adopté lors du sommet de Rio de Janeiro, à collaborer avec tous les partenaires de nos collectivités citoyens, entreprises, groupes d'intérêt - lors de la conception de nos plans locaux fondés sur l'Action 21. Nous tenons compte de l'appel du Cinquième Programme d'Action pour l'Environnement de l'Union Européenne intitulé : "Vers un développement soutenable" incitant à partager les responsabilités de la mise en œuvre du Programme entre tous les partenaires de la collectivité. Nous baserons donc nos efforts sur la coopération entre tous les acteurs concernés, nous veillerons à ce que tous les citoyens et les groupes d'intérêt aient accès à l'information et puissent être associés aux processus décisionnels locaux et nous nous emploierons à éduquer et à former non seulement le grand public mais encore les représentants élus et le personnel des administrations locales à la durabilité.

➤ **Les instruments de la gestion urbaine orientée vers la durabilité**

Nous, villes, nous engageons à utiliser les instruments politiques et techniques dont nous disposons pour parvenir à une approche écosystémique de la gestion urbaine. Nous emploierons toute une gamme d'outils - par exemple, pour la collecte et le traitement des données environnementales et recourrons à la planification environnementale ainsi qu'à des instruments réglementaires et économiques, comme les directives, les impôts et les redevances, et à des mécanismes de sensibilisation comme la participation du public. Nous chercherons à créer de nouveaux systèmes budgétaires qui incitent une gestion de nos ressources naturelles aussi "économe" que celle de notre ressource artificielle, "l'argent".

Nous savons que nos décisions et nos politiques de contrôles, en particulier la surveillance de l'environnement, les audits, l'évaluation de l'impact sur l'environnement, la comptabilité, les bilans et les rapports doivent s'appuyer sur différents indicateurs, par exemple, la qualité de l'environnement urbain, les flux et les schémas urbains, et plus encore, sur les indicateurs de viabilité des systèmes urbains.

Nous, villes, reconnaissons que des actions positives pour l'environnement ont déjà porté leurs fruits dans de nombreuses villes européennes. Mais si ces actions parviennent à diminuer la pression sur l'environnement, elles ne peuvent pas renverser la tendance.

Les villes signataires de la Charte ont pour objectif d'intégrer leurs systèmes d'administration et de gestion des économies urbaines dans une demande de durabilité globale.

Dans ce contexte nous sommes invités à concevoir nos stratégies, à les mettre en pratique et à partager nos expériences.